

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

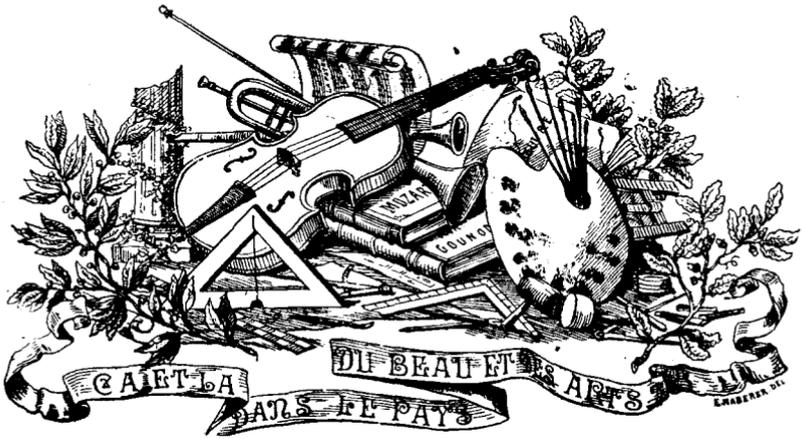
Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.





A REVOIR !

D'APRÈS A.-J. ELSLEY.

CE que j'admire dans l'enfant, c'est *qu'il n'a pas*
 “ *de bornes* ; l'enfant est infini, pour ainsi dire,
 “ et touche à Dieu par le sentiment. Le mer-
 “ veilleux poète que ce nourrisson d'hier ! Tout
 “ est nouveau, charmant, ineffable, inépuisable
 “ pour lui ; un rien l'enchanté et le passionne ; —il s'amuse,
 “ des heures entières, de quelques grains de sable ; un
 “ brin d'herbe lui paraît un monde ; cette fleur qu'il vient
 “ de cueillir, il ne la voit pas de ses yeux, comme nous, —
 “ il la voit de son cœur, il lui parle, il l'aime, il l'épouse,
 “ il va lui devoir mille rêves délicieux ; l'enfant se fait
 “ des richesses de tout ce qu'il touche et de la nature en-
 “ tière. Que l'homme est pauvre à côté de lui ! Triste
 “ anatomiste, il dissèque et analyse tout, ses plaisirs, ses
 “ amitiés, sa vie ; que fait-il de l'espérance ? quelque

“ chose comme un calcul. Il sait que ses plaisirs passent,
 “ que sa vie n’a qu’un temps ; cette fleur, qu’il cueille
 “ aussi, n’a rien à lui apprendre,—il la connaît dans ses
 “ secrets les plus intimes ; pour l’homme la fleur ne dure
 “ qu’un moment,—pour l’enfant, elle dure toujours ; nous
 “ mettons un terme et le néant en toutes choses,—il met
 “ la vie partout, et l’éternité dans une heure.”

La charmante scène à laquelle nous fait assister A.-J. Elsley dans son beau tableau *Au revoir*, m’a remis à la mémoire cette belle page, si vraie, d’un auteur du commencement de ce siècle. N’est-ce pas que la vue de cette scène enfantine attire et fait du bien ? Ce geste délicieux, ces yeux qui parlent nous rappellent le doux mystère de l’attrait de l’enfant, arrivé d’hier, pour l’homme qui s’en va. Oh ! que d’échanges touchants entre ces deux êtres qui s’appellent le père et l’enfant ! ce front trempé de sueur, l’enfant l’essuie,—ces bras fatigués, il les délasse,—cette âme appesantie, il la réveille, il la console, il la remplit de parfum et d’amour ; avec lui, le cœur est jeune et refléurit sans cesse.

Alphonse Leclaire.



L'HOTEL DE RAMBOUILLET

CONFÉRENCE FAITE A L'UNIVERSITÉ LAVAL PAR M. L'ABBÉ
G. BOURASSA, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

(Suite et fin.)

N'oublions pas que sa période la plus brillante et la plus active flotte entre les dates approximatives de 1612 et de 1645, entre son installation dans son bel hôtel et les années qui virent le mariage de sa fille aînée, la mort du jeune marquis, son fils, et les préliminaires de la Fronde. La guerre civile dépeupla ses salons au profit des camps volants et des combats de barrières, jetant dans les deux partis maint galant cavalier, devenu lieutenant de M. le Prince ou de M. de Turenne, mainte reine de salon, transformée en amazone de parade et plus souvent en intrigante infatigablement zélée. Mais, pendant sa période de gloire, la noble demeure vit défiler toutes les illustrations de la noblesse, de la magistrature, des sciences, des lettres et des arts.

Le grand nombre y défila. Une élite s'y attacha ; ce fut le cercle des habitués, des intimes, le " rond," ce rond dont Voiture, d'après Tallemant, était l'âme. Dans ce cercle même, il y avait des assidus et des visiteurs moins fréquents, de très intimes amis et d'autres d'attache moins étroite, comme dans tous les cercles. Nous ne pouvons que saluer au passage les uns et les autres, avec un intérêt ou une sympathie diverse, suivant leur mérite et leur gloire.

Voici d'abord venir les très grands : Richelieu, Corneille et Condé, le grand ministre, le grand poète et le grand capitaine, symbolisant éloquemment par leur rencontre cette rare fortune d'un pays qui allait tout à la fois prendre la tête de l'Europe par l'union irrésistible de l'habileté politique, de la puissance des armes et de la robuste splendeur d'une langue où venaient se fondre le génie de Rome, de l'Italie et de l'Espagne, pour mettre dans la bouche de ses poètes, de ses orateurs et de ses historiens des accents capables de susciter des héros et dignes de célébrer leurs exploits.

Autour d'eux et dans toutes les premières années, j'aperçois le grave et savant président de Thou, l'auteur latin de *l'Histoire de son temps*, l'exécuteur testamentaire du père de la marquise, dont il disait " qu'il ne savait pas plus belle vie à écrire ; " son fils aîné, François-Auguste, compagnon infortuné de la conspiration et du trépas de l'imprudent Cinq-Mars, dont la chute figure par une allusion d'une ligne dans un des rares billets qui nous restent de Mme de Rambouillet.

Voici Malherbe, le grammairien-poète, le premier législateur du Parnasse français, qui

..... le premier en France
 Fit sentir dans les vers une juste cadence,
 D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir
 Et réduisit la muse aux règles du devoir.

C'est lui qui, pour suivre l'usage et donner aux poètes un moyen de la chanter, sans livrer à la foule un nom si respecté, substitua au nom de Catherine, que portait la marquise, l'euphonique anagramme d'Arthénice, plus conforme, du reste, aux manies latinisante et mythologique des beaux esprits du jour. " La mort," au dire de son contemporain Balzac, " l'attrapa sur l'arrondissement d'une période, et l'an climatérique l'avait surpris délibérant si erreur et doute étaient masculins ou féminins."

Avec Malherbe, et parmi les poètes, viennent Racan, son élève favori ; Saint-Amant, léger et buveur, auteur du *Moïse sauvé* que Furetière appelait le “ Moïse noyé,” et que Boileau a raillé dans ces vers incléments :

Ainsi tel, autrefois, qu'on vit avec Faret
Charbonner de ses vers les murs d'un cabaret,
S'en va mal à propos, d'une voix insolente,
Chanter du peuple hébreu la fuite triomphante ;
Et poursuivant Moïse au travers de- déserts,
Court avec Pharaon se noyer dans les mers.

Il surnage pourtant à ce désastre par un véritable génie poétique, d'une inspiration déjà romantique, et par cette amende honorable de Boileau : “ Je veux bien aussi avouer qu'il y a du génie dans les écrits de Saint-Amant,” (1) qu'il aurait fallu graver sur sa tombe, à la suite de ses belles stances sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, dédiées à Corneille, et les dernières qu'il publia.

Le nom de Saint-Amant rappelle, grâce à un autre satirique moins célèbre que Boileau, celui de Chapelain, et le souvenir du “ Moïse noyé ” évoque celui de la *Pucelle*... gelée. Car, au dire de M. de Callière, l'auteur de l'*Histoire poétique de la guerre déclarée sur le Parnasse en 1588*, “ Saint-Amant, avec son *Moïse sauvé*, sera employé à la garde et à la conduite de plusieurs chariots, chargés de bouteilles de vins de Champagne et de Bourgogne, qui lui ont toujours tenu lieu des eaux d'Hippocrène pour lui inspirer des vers ; et Chapelain conduira avec sa *Pucelle* plusieurs chariots chargés de glace que la froideur de son poème sera fort propre à empêcher de fondre, et qui servira aux besoins de son armée, pour rafraîchir les bouteilles de vin conduites par Saint-Amant. (2)

Éloignons-nous au plus vite de ce monceau de glace dont Boileau a fait un bloc impérissable, en nous rap-

(1) Préface de 1701.

(2) *Hist. poétique*, etc., p. 102.

pelant toutefois que Chapelain fut au demeurant, puisque Boileau le déclare, un " bon homme," bien qu' " auteur pauvre et pauvre auteur," au jugement de Furetière, et " candide " à son propre témoignage, si l'on en peut croire ce singulier aveu de son mérite, inscrit de sa propre main sur la *Liste des gens de lettres dignes de pension* : " Surtout il est candide, et comme il appuie toujours de son suffrage ce qui est véritablement bon, son courage et sa sincérité ne lui permettent jamais d'avoir de la complaisance pour ce qui ne l'est pas." Rappelons-nous aussi qu'il fut grand érudit ès lettres anciennes et critique d'une certaine valeur, en un temps où la langue avait besoin de critiques sévères, et, en dépit de tout, causeur des plus agréables.

Saluons en courant Segrais, frais et charmant auteur de jolies pastorales, traducteur de l'*Énéide* ; Tristan l'Hermite, l'écrivain original et fort inégal d'*Osman* et de la *Mort de Sénèque* ; Desmarets de Saint-Sorlin, mal mené, pour son *Clovis*, par Boileau à qui il ne pardonna point, observateur spirituel et malin de la société polie dont il ridiculisa les travers dans sa comédie des *Visionnaires* ; Pellisson, qui plaida dans des vers touchants la cause de Fouquet, le Voiture des Samedis de Mlle de Scudéry ; Mairet, Colletet, Sarrasin, Gonboux, le sonnettiste, l'abbé Cotin, le plastron de Boileau, Conrart, Vaugelas, tous académiciens et préparant la fondation de la docte assemblée dans ces agréables et savants entretiens de la rue Saint-Thomas du Louvre ; Georges de Scudéry, l'auteur d'*Alaric*, l'absurde contempteur du *Cid*, et le chef de la cabale conduite contre ce chef-d'œuvre ; et sa sœur, Madeleine, l'auteur de *Clélie*, du *Grand Cyrus* et des *Conversations*, non sans mérite malgré sa pédanterie, romancier prolix qui ne procédait guère que par dix volumes, tellement que Mme Cornuel put dire d'elle, exagérant un peu la couleur de son teint, " qu'on voyait bien qu'elle était destinée par la Providence à barbouiller du papier, puisqu'elle suait l'encre par tous les pores."

Puis quelques sceptiques comme Saint-Évremond et le chevalier de Méré, épicuriens passablement vides de foi, et amateurs de toutes sortes de plaisirs, qui rallient les "athéistes" du XVII^e siècle aux libertins des deux régences, et se distinguent surtout par le tour spirituel, dégagé, enjoué et gouailleur de leur correspondance.

Nous saluons les autres en bloc, et nous nous arrêtons quelques instants aux deux rivaux de l'esprit de salon et du genre épistolaire : Balzac et Voiture.

Ils ont tenu tant de place dans la vie du noble hôtel et même dans les préoccupations littéraires de leurs contemporains, qu'il pourra vous paraître intéressant d'entendre les choses flatteuses qu'ils savaient à l'occasion écrire ou dire l'un de l'autre. Un jour, par exemple, l'Ermite de la Charente — ainsi nommait-on familièrement M. de Balzac — écrivait à son émule : "Monsieur, bien que la moitié de la France nous sépare l'un de l'autre, vous êtes aussi présent à mon esprit que les objets qui touchent mes yeux, et vous avez part à toutes mes pensées et à tous mes songes. Les rivières, les campagnes et les villes ont beau s'occuper à mon contentement, elles ne sauraient m'empêcher de m'entretenir de vous avec ma mémoire."

Et Voiture, lorsqu'il ne répondait pas sur le même ton, ne négligeait pas l'occasion de communiquer à un tiers quelque aimable appréciation qui parvenait ordinairement à leur objet. C'est ainsi qu'il écrit à Costar, son confident officieux, qui revient d'une visite chez Balzac : "Je vous porte envie d'avoir été huit jours avec M. de Balzac. Je sais que vous aurez bien su profiter de ce bonheur-là, car, sur tous les hommes que je connais, vous êtes celui qui savez le mieux jouir d'une bonne fortune et *Deorum muneribus sapienter uti* ; vous prendrez ce *sapienter* comme il vous plaira, en sa propre signification, ou en la métaphorique ; car, si on fait de beaux discours à Balzac, on y fait aussi de bons dîners, et je ne doute pas que vous

n'avez su goûter admirablement l'un et l'autre. M. de Balzac n'est pas moins élégant dans ses festins que dans ses livres ; il est *magister dicendi et cœnandi*. Il a un certain art de faire bonne chère qui n'est guère moins à estimer que sa rhétorique ; entre autres choses, il a inventé une sorte de potage que j'estime plus que le Panégyrique de Pline et que la plus longue harangue d'Isocrate. Tout cela a été merveilleusement bien employé en vous."

Vous avez dans ces lettres une idée du ton badin, courtois, spirituel, parfois prétentieux et recherché de la correspondance, non seulement de ces deux hommes de lettres, mais de beaucoup d'épistoliers de leur temps ; car on écrivait alors grand nombre de lettres, et sur tous les sujets : histoire, politique, littérature ancienne, événements littéraires et mondains du jour et de la veille ; et cette correspondance nourrie, piquante et vivante entretenait entre la capitale et toutes les parties de la Province le même goût du bel esprit, de la culture littéraire et de la mode courante. Elle nous permet aujourd'hui, avec les nombreux mémoires, de reconstituer avec une scrupuleuse exactitude cette intéressante société qui fut contemporaine de l'établissement de la Nouvelle-France, et à laquelle appartenaient plusieurs membres de nos compagnies des Cent-Associés et de Montréal, et quelques-uns de nos gouverneurs.

On faisait fête aux lettres spirituelles et bien tournées ; on les lisait dans les cercles ; on les citait à ses amis ; on s'étudiait à y adapter son propre style. Celles de Balzac et de Voiture eurent grande vogue dans le " rond " de madame de Rambouillet ; ce fut même longtemps la seule communication que le premier eut avec l'aimable compagnie que l'autre divertissait presque journellement de sa présence. Balzac adressa à la marquise plusieurs de ces beaux discours, qui passaient alors pour des modèles de grand style, sur le *Romain*, sur la *Vertu*, sur l'*Éloquence*.

Ce dernier fut lu par Chapelain à la marquise et à sa fille, la "princesse Julie" — c'est-à-dire mademoiselle d'Angennes, fille aînée de la famille — Voiture étant présent ; et le lecteur rend compte en ces termes de l'effet produit sur cet auditoire d'élite : " Il faut avoir bien du temps et moins de rheume que je n'en ai pour vous dire toutes les exclamations qui furent faites, et toutes les louanges qui vous furent données. Pour abréger, on vous fit justice, et l'estat où cette lecture avait mis madame la Marquise, la fit sortir de sa retenue habituelle, et l'obligea à me dire qu'elle ne serait point contente que le discours de la Vertu ancienne et romaine ne fût fait, et qu'elle croyait que vous estiez obligé par votre propre intérêt à ce travail, n'y ayant point de doute que la matière ne donnait à la grandeur de vostre esprit toute l'élévation dont il était capable, et qu'en cette occasion, vous ne fissiez le plus grand de vos miracles." (1)

Dans une autre lettre du même écrivain, lue aussi chez "la divine Arthénice," tout en admirant grandement le tout, on se permit toutefois de critiquer le mot *besogne*. "J'ai vu tout le monde s'arrêter à ce mot de *besogne*," lui écrit le même Chapelain, "pour travail ou ouvrage, et l'on le trouve bas. Je suis de cette opinion aussy. Vous y penserés ; cependant je liray ouvrge." (2)

Ne regardez pas, je vous prie, ces disputes comme futiles et oiseuses : c'est d'elles que sont sorties la pureté et la perfection de la langue des grands classiques, et jamais, croyez-le, nous n'échapperons à la banalité vulgaire où s'étiolo la nôtre, si nous ignorons le tourment du mot propre et ce noble souci du toujours meilleur et plus parfait.

On disputait souvent sur les mots, sur les phrases et sur les tours de langage, dans la chambre bleue d'Arthénice et

(1) Lettre de Chapelain à Balzac, le 14 avril 1640.

(2) 3 juillet 1639.

dans ses environs. Un jour, c'était à propos du mot *serge* que la marquise prononçait *sarge*, comme plusieurs dames de la Nouvelle-France, et que, sur décision commune, elle se mit à prononcer comme on fait aujourd'hui. Autre jour, c'était un débat sur les mots *homme* et *Rome*, que d'aucuns prononçaient *houme* et *Roume*, comme le font encore nos paysans acadiens. D'autres fois et souvent, on discutait orthographe ; on proclamait le grand principe de l'orthographe phonique, qui prétend assimiler, par une simplification que combattent souvent l'étymologie et la logique, l'écriture à la prononciation, principe qui a reçu naguère de l'Académie française une consécration imposante et que nous nous sommes dès longtemps empressés d'appliquer à plusieurs de nos noms propres, notamment à ceux que termine l'*et*.

C'est à l'initiative des précieuses, même de celles qui ne fréquentaient pas à la chambre bleue, que nous devons la suppression de l'*s*, dans les mots *tête*, *prône*, *hôtel*, *réjouissance*, *chrétien*, *jeûne*, *blême*, etc ; du *d*, dans *ajouter*, *avocat*, *avis*, etc ; de l'*h*, dans *auteur*. Ils avaient même privé de cette consonne aspirante le mot *enthousiasme*, ce qui était inintelligent, et transformé *catéchisme* en *catéchime*, qui sévit encore en quelques-unes de nos régions : preuve que ces discussions étaient excellentes et qu'elles éclairaient les auteurs et les grammairiens. Les précieuses ridicules elles-mêmes ont enrichi et orné la langue d'une foule de tours hardis, pittoresques, ingénieux, qui nous leur font pardonner leurs inventions baroques, eu égard aux paillettes dont elles ont mêlé leur gravier ; c'est à elles ou aux messieurs de leur compagnie que nous devons ces expressions heureuses : " Une âme raide aux soucis. Le mot me manque. Un ameublement bien entendu. Un esprit à expédients. Jouer à coup sûr. Il est brouillé avec un tel, avec le bon sens, avec l'harmonie. Il agit sans façon. Il s'est embarqué en une mauvaise affaire. Il ne

faut pas tant raffiner sur la langue. Faire des avances. Faire figure dans le monde ; ” et tant d’autres que nous employons avec une inconscience qui ne révèle rien des angoisses d’esprit qui les ont mises au monde et des discussions courtoises qui leur ont assuré l’état civil.

On s’animaît aussi, on se passionnaît pour des idées, pour des œuvres romanesques et théâtrales, dont les auteurs, les modèles, les héros et les héroïnes étaient parfois des habitués de la maison. Corneille, malgré l’opposition peu honorable du grand cardinal et la délation de sa sublime tragédie à l’Académie, trouva, dans la grande majorité des fidèles de la chambre bleue, les plus chaleureux défenseurs de son Rodrigue et de sa Chimène. En 1629, après un succès que celui du *Cid* seul dépassa, et que le mérite de la pièce ne justifiait pas du reste, on représenta à l’hôtel la *Sophonisbe* de Mairet, avec des personnes de la société, Julie d’Angennes en tête, comme acteurs et comme actrices, et la belle Mlle Paulet, habillée en nymphe, chantant dans les entr’actes, de cette voix superbe “ qui ne faisait point regretter, dit l’abbé Arnault, la meilleure bande de violons qu’on emploie d’ordinaire en ces intermèdes. ”

Les poètes les plus bouffons ne sont pas exclus de cette large et généreuse hospitalité, lorsqu’ils peuvent amuser et qu’ils savent se conformer au bon ton de la maison ; témoin, Neufgermain, gueux, médiocre et pique-assiette, vivant d’aumônes qu’il payait en méchants vers, comme ce quatrain dont les rimes dépècent en syllabes le nom de sa protectrice :

Entre les dieux doit tenir rang,
Proche Jupin, au plus haut bout,
Plus belle que rose et œillet,
La divine de Rambouillet.

Il publia en 1630, sous ce titre bizarre : *Les Poésies et rencontres du sienr Deneufgermain, poète hétéroclite de*

Monsieur, frère unique du Roy, un recueil de pauvres pièces, que les plus illustres entre les habitués de la maison, et *Monsieur* lui-même, firent précéder d'un formidable cortège d'éloges, signés de leur nom. *Voiture*, pour sa part, s'amusa, en des vers dignes du pauvre diable, à donner la réplique à *Patric*, qui avait écrit la " *Plainte des consonnes qui n'ont pas l'honneur d'entrer au nom de Neufgermain.* " Il inventa cet expédient, " pour les rendre contentes : "

Mais je ne vois à leur attente
Aucun remède assez puissant,
Si ce n'est que cet homme rare
Ait nom *Bodelneufgermicopsant* ;
Mais ce mot est un peu bizarre.

Ces plaisanteries prouvent le joyeux laisser-aller, la franche gaieté de ces " *honnêtes gens* " qui ne concevaient pas un salon comme un bureau d'esprit, ni ses réunions comme de solennelles séances d'académie, où chacun, tour à tour, à son rang et gravement, viendrait disserter sur quelque grave sujet, inscrit à l'ordre du jour. La littérature était le plus noble de leurs amusements, mais il n'était pas le seul, et *Voiture*, dont l'esprit excellait en inventions ingénieuses pour récréer la compagnie, n'en était jamais court.

Un jour, par exemple, voulant plaisanter *Mlle d'Angennes* sur son admiration pour le roi de Suède, *Gustave-Adolphe*, l'illustre allié de la France, dont on l'accusait, en badinant, d'être éprise, *Voiture* fait travestir en Suédois quatre ou cinq hommes, et les envoie en carrosse porter à *Julie* un portrait du prince, qu'accompagne cette lettre : " *Mademoiselle*, voici le lion du Nord, et ce conquérant dont le nom a fait tant de bruit dans le monde, qui vient mettre à vos pieds les trophées de l'Allemagne, et qui, après avoir défait *Tilly*," etc., etc.

Une autre fois, voyageant en province, il écrit de Nancy à *Madame de Rambouillet*, sous le nom de *Callot*,

en lui envoyant un recueil de ce graveur. Un autre jour, c'est Mademoiselle Paulet, qu'on appelait à l'hôtel la Lionne, à cause de ses cheveux d'un " blond fauve," qui reçoit de Ceuta, en Afrique, une lettre de lui, qu'il a signée : " Léonard, gouverneur des lions du roi de Maroc."

Il fut moins bien inspiré, lorsqu'il introduisit dans la " grotte de Minerve," suivis de leur montreur, deux ours rencontrés dans la rue, et dont la marquise effrayée aperçut tout à coup les grosses pattes et le museau au-dessus de son paravent. Est-ce après cette mauvaise plaisanterie que, par vengeance innocente, elle fit imprimer à son insu, dans un recueil de poésies variées, un sonnet de sa composition, livré par un intime, qu'elle lui montra dans le volume, après qu'il l'eut récité à la compagnie ? Il s'expliqua si peu le tour, qu'il s'imagina avoir appris d'un autre, ces vers de son cru, et demeura longtemps mystifié avant qu'on l'éclairât.

Ainsi s'amusait cette aimable compagnie. Je vous fais grâce des énigmes, des devinettes où triomphait l'abbé Cotin, des travestissements et dialogues mythologiques, où grâces, nymphes et " déités " de toutes sortes rivalisaient de beauté, de grâce et d'esprit.

Le gracieux essaim des dames et des demoiselles de son entourage pouvait fournir de dignes figurantes à tous ces spectacles, des interprètes intelligentes aux comédies qu'on jouait chez elle, des causeuses fort agréables et fort appréciées aux conversations les plus spirituelles et les plus littéraires.

J'ai déjà nommé, en même temps que son frère, Mlle de Scudéry, l'auteur des si longs romans que vous savez, qui inaugurerà chez elle les fameux " samedis," où les défauts précieux iront se développant à l'excès. Voici la duchesse d'Aiguillon, la nièce de Richelieu, la fondatrice de notre Hôtel-Dieu de Québec, d'une bonté égale à un

très solide et brillant esprit ; Madame la princesse de Condé, mère de M. le Grand, la dernière passion d'Henri IV, type accompli de grande dame ; sa fille, Mlle de Bourbon, bientôt Mme de Longueville, âme passionnée, vaillante, malheureuse pendant un temps et coupable, pénitente à la fin, et si intéressante toujours que la vanter, même en passant, semblerait banal ; Mlle du Vigean, qui inspira au vainqueur de Rocroy un sentiment si véhément et si pur ; Madame de Sablé, l'amie de Mlle de Bourbon, de Madame de Saint-Maur et de Julie d'Angennes, type de précieuse héroïque, à l'espagnole, qui, après avoir été passionnément aimée du brave et infortuné Montmorency, cessa de le voir, dès qu'elle eut appris qu'il avait levé les yeux sur la reine, "ne pouvant recevoir agréablement des respects qu'elle avait à partager avec la plus grande princesse du monde," disciple de Port-Royal, sous les murs duquel elle vint finir ses jours ; Mlle Paulet que je vous ai déjà présentée ; Madame de Lafayette, la dernière amie de La Rochefoucault, dont elle adoucit les maximes, le délicat auteur, avec sa collaboration, de la *Princesse de Clèves*, qui fait époque dans l'histoire du roman de sentiment ; Madame de Sévigné, plus jeune, dont le règne commence plus tard, mais qui vient apprendre là ce don de converser agréablement qu'elle transportera dans ses incomparables lettres, et admirer Voiture qu'elle définira un jour "un esprit libre, badin, charmant" (lettre du 24 novembre 1679) ; Julie d'Angennes, enfin, la "princesse Julie," qui fut, auprès de sa mère, la seconde reine de cette cour brillante, l'autre muse inspiratrice de tant d'hommages idolâtriques, de tant d'enthousiasmes lyriques en vers et en prose. Elle eut l'honneur de partager avec sa mère l'épithète "d'incomparable," que Fléchier lui a maintenue dans son oraison funèbre ; et son nom se rattache à une invention galante, restée célèbre dans l'histoire de la société pré-

cieuse : la Guirlande de Julie. C'est un cahier d'une centaine de feuillets, contenant, un par feuillet, vingt-neuf fleurs peintes et soixante et un madrigaux, adressés à Julie par autant de fleurs qui célèbrent ses vertus et ses charmes, les sentiments qu'elle inspire, le désespoir que causent ses froideurs, tout ce que peut, en un mot, inspirer à des poètes de salon, plus ou moins en veine, le désir ou l'obligation de plaire à une femme universellement admirée et aimée. Je ne citerai qu'un seul de ces hommages, passablement banals : non qu'il ait plus de valeur que les autres, mais parce qu'il nous livre le secret de ce poétique assaut de galanterie :

LE SOUCY, MADRIGAL.

Si, l'on vous donne un œillet, une rose,
 Je vous veux présenter aussy
 Un triste et languissant soucy ;
 Le sort ne me laisse autre chose ;
 Je souffre une telle douleur
 De vous offrir la moindre fleur,
 Qu'on verra dans votre couronne
 Que je deviens ce que je donne.

Le madrigal est signé : M. le marquis de Montausier. Vous comprendrez sa plainte et l'emblème dont il enveloppe son triste hommage, quand vous saurez que depuis huit ans déjà il soupirait après une parole de Julie, qui lui permît d'espérer sa main. Je ne sais si les quatorze madrigaux qui représentent sa part dans ce concours, eurent le don d'adoucir la cruelle ; mais, en tout cas, le procédé était délicat, et l'hommage offert à Julie Lucine d'Angennes, au jour de sa fête, le 22 mai 1641, n'était pas de nature à lui déplaire.

Cette constance dans une affection profonde et respectueuse, ces attentions si longtemps multipliées fléchirent enfin sa résistance, et quatre ans plus tard, seulement, elle accorda sa main à cet homme de mérite, qui avait été un vaillant militaire et qui occupa toute sa vie, dans le

gouvernement du royaume, les charges les plus honorables, jusqu'à celle de gouverneur du Dauphin, pendant que la duchesse, sa femme, devenait première dame d'honneur de la reine. La réputation de la duchesse a souffert de certaines complaisances, au moins de certains silences auxquels sa situation l'exposait au temps de la faveur de Madame de Montespan ; et l'on regrette que son élévation l'ait privée d'une gloire aussi pure que celle de sa mère. L'ambition et le souci de se maintenir en place sont un périlleux écueil aux plus belles natures, et il ne semble pas que l' "incomparable Julie" y ait pleinement échappé. Tenons-la toutefois, avec M. Cousin, pour "un esprit très rare, et au premier rang des femmes éminentes de la première moitié du XVIIe siècle."

Sa sœur, Angélique-Clarisse, la plus jeune des cinq, et seule restée dans le monde avec elle—les trois autres entrées en religion, l'une, Claire-Diane, devenue abbesse d'Hyères, pour son malheur et la plus grande peine de sa famille—n'était pas à beaucoup près aussi aimable qu'elle et que leur mère. La préciosité très légère de la marquise s'accusa sensiblement chez cette filleule de Mlle Paulet, au point qu'on en faisait des gorges chaudes. Un gentilhomme, au dire de Tallemant, prétendait qu'elle s'évanouissait, lorsqu'elle entendait un méchant mot ; un autre, lui parlant, hésita longtemps à prononcer le mot d'avoine et s'écria, au sortir de cette corvée : "De par tous les diables, on ne sait comment parler céans". (1)

Elle épousa, en 1658, M. de Grignan, qui devait se consoler de sa mort, après un second veuvage, avec la fille de Madame de Sévigné. C'était une enfant terrible, volontaire et capricieuse, qui, entre autres aversions, avait celle des longs sermons, si l'on en croit le bon Godeau, cet évêque de Grasse et de Vence, un des meilleurs amis de la famille, et l'un des plus assidus entre ces ecclésiastiques

(1) Tallemant, t. 2, p. 251.

tout à la fois pieux et hommes de très bonne compagnie, que cette société comme-il-faut, était heureuse d'associer à ses divertissements distingués.

Il nous faut maintenant prendre congé de cet aimable et beau monde. Je ne sais si j'ai réussi à vous le faire aimer tel qu'il le mérite, dans cet essai d'évocation qui l'a fait, ce soir, défiler si rapidement sous vos yeux. Il ne me plaît pourtant pas de le quitter au seuil de ses salles de fête, au milieu de quelque réunion brillante ou d'une discussion animée sur le mérite respectif de la *Belle Matineuse* de Malleville et de celle de Voiture, ou du sonnet de Voiture à *Uranie*, comparé à celui de Benserade sur *Job*. Je voudrais m'arrêter sur une impression plus sérieuse et plus profonde, qui rattacherait cette superficielle étude à quelque point de vue élevé de la vie humaine et de la destinée chrétienne ; et il me semble la trouver dans une petite scène d'intérieur de la vie déclinante de la noble marquise.

C'est après 1652. Elle a dépassé soixante ans. Elle est entrée avant dans cet âge où une femme qui n'a pas autre chose que de la beauté et du monde, voit peu à peu les admirations et les attentions s'éloigner d'elle, et son cœur, s'il n'a pas en lui quelque bien plus profond, regretter, sans les remplacer, les hommages et les amusements disparus. Son gendre et sa fille, les Montausier, viennent de compléter, dans l'hôtel maternel, un appartement somptueux et commode, qu'ils habiteront avec leur fille, et le premier soir de leur installation, la duchesse donne à souper à sa mère et ses deux sœurs, l'abbesse de Saint-Étienne de Reims et la future Madame de Grignan, qui servent leur mère. Le deuil les environne et pèse sur leur âme : celui de l'enfant, enlevé si jeune par une horrible maladie ; celui du fils aîné, mort bravement dans une glorieuse bataille, au service du roi ; celui, plus récent et plus désolant, de l'époux si tendre-

ment, si fidèlement aimé, pendant une union de cinquante années, étroitement et profondément vécue à deux, et le pénible souvenir, qui la hante toujours, de cette fille orgueilleuse qui scandalise le cloître et le monde par ses prétentions et ses révoltes.

Et pourtant cette femme a été belle et elle l'est encore. Elle a inspiré des affections profondes, des fidélités inébranlables. Elle a régné sur les esprits et sur les cœurs de deux générations d'hommes élégants, chevaleresques, spirituels, empressés à ses pieds, pour qui ses désirs étaient des ordres, ses sourires des encouragements et des récompenses; de femmes aimables, séduisantes, admirées et adorées comme elle, heureuses de devoir à son hospitalité une partie de leur succès, d'accepter son amitié comme une faveur et de l'admirer elle-même sans réserve et sans jalousie.

Et malgré toute cette gloire, et cette royauté véritable, et les restes de splendeur qui illustrent encore sa demeure, elle sent les années qui infléchissent son front, les infirmités qui endolorissent ses membres, la mort qui s'approche et qui viendra bientôt coucher ses restes inanimés sur ce lit majestueux de la "chambre bleue" où elle a reçu, comme sur un trône, des hommages que plus d'une reine aurait enviés.

Cet envers et ce déclin des splendeurs mondaines ont leur tristesse, leur charme et leur vivifiante leçon.

Leur tristesse, parce qu'ils nous saisissent par ce vide et ce néant que l'on sent au fond de tout ce qui brille et passe, et par l'impression que le monde et la vie entière ne sont qu'un vaste palais qui s'effrite et dont nous sommes nous-mêmes comme des commencements de débris. Leur charme, parce qu'ils nous révèlent derrière la scène, où les acteurs et les figurants s'agitent et paradedent aux yeux du parterre, certains coins discrets, intimes, profonds, où les âmes hautes et pures se recherchent et se rencontrent,

dans la joie d'épanchements qui consolent des deuils et des épreuves, et qui fortifient pour les œuvres sérieuses d'une existence qui ne saurait avoir en elle-même sa raison d'être et son aboutissement. Leur vivifiante leçon, parce que, l'on voit, dans une vie tout entière inspirée par l'amour du vrai, du bien et du beau, l'importance d'élever ses désirs et ses espérances au-dessus de soi, de les prolonger au delà des bornes d'un étroit individualisme.

Dans Madame de Rambouillet, dans son hospitalité, dans sa société, ce que nous admirons, ce que nous aimons encore, après deux siècles, c'est ce qu'elle a fait pour les lettres et les mœurs, pour l'élévation et l'amélioration morale de ses contemporains, d'abord, des siècles suivants, ensuite : puisque les siècles se fondent et se prolongent par les idées, les mœurs et les progrès qu'une génération transmet à la suivante.

A ce titre, elle a été une grande Française, et nous devons, en gardant respectueusement sa mémoire, nous efforcer d'imiter son amour éclairé et délicat des lettres et de la politesse. Ce faisant, nous ferons une œuvre bien-faisante à nos contemporains comme à nos descendants. Nous ferons, comme elle, œuvre de bons Français et de bonnes Françaises, et, dans la meilleure acception du mot, œuvre d' "honnêtes gens."

L'Abbé G. Bourassa.



ETUDE DE MŒURS JUDICIAIRES

(*Suite.*)

JE n'ai pas ici de biographies canadiennes à analyser ni aucuns mémoires particuliers à résumer. La chaîne de nos traditions est trop courte et nos annales judiciaires sont encore trop peu étendues pour offrir un thème très varié.

Au Canada, l'orientation définitive de notre système politique, fruit de conquêtes naissantes, a soulevé des problèmes qui ont eu un retentissement profond dans la vie des institutions judiciaires. Pour trouver une situation parallèle à celle du peuple irlandais, il faut compter depuis la domination anglaise en ce pays. Quand je dis situation parallèle, je veux expliquer que dans le changement de régime introduit par les lois naturelles de la conquête, l'Angleterre a appliqué vis-à-vis sa nouvelle colonie des principes et des formes de gouvernement destinés à affirmer la prépondérance absolue de son autorité, à empêcher toute déviation quelconque à l'esprit de ses propres institutions. Si on considère le degré de civilisation atteint par la race irlandaise dans l'équilibre des destinées de l'ancien monde, notre situation paraît différer de la leur ; pratiquement les mêmes moyens furent employés sans succès par la diplomatie des chefs d'État de l'Empire Britannique pour empêcher le nom français de se perpétuer et de se transmettre dans une œuvre durable sur cette partie du continent américain.

Au fond ce furent donc les mêmes luttes vives et acharnées pour rompre d'une part les derniers liens d'un principe national, de l'autre pour résister au flot montant d'une civilisation et de mœurs différentes. Étrange et inégal combat, il faut l'avouer, où une grande puissance se dressait comme un géant dans une solitude éloignée, en face d'une poignée de colons qui ne voulaient pas mêler leurs destinées à celles des autres colonies au milieu de la lutte qu'ils ont soutenue pour maintenir leurs droits menacés. Et comme l'Irlande catholique dans ses résistances séculaires pour le triomphe de la liberté, le Canada français a passé par des jours sombres et glorieux. Comme les habitants de cette petite île, nous avons eu nos persécutions, nos grandeurs, nos abaissements, nos différends religieux, nos préjugés de races et nos passions politiques. Descendants d'une race fière et chevaleresque, héritiers de son sang et de ses vertus altières, les Canadiens-Français ont parfois montré sous les coups de l'oppression un patriotisme poussé à l'excès. Si cet héroïsme les a fait tomber dans des égarements passagers, il a développé et fortifié chez eux cet instinct puissant qui est dans l'âme de tous les peuples d'avenir, celui de conserver leur autonomie distincte dans le groupement des forces nationales. Certes, nous devons admirer l'esprit de conquête qui pousse l'Angleterre à étendre les bornes de son empire dans le monde civilisé. Le développement de sa puissance coloniale est le point capital de sa politique d'expansion. En face de ce problème, nous, peuple français, en voyons poindre un autre plus redoutable, c'est l'assimilation de notre race avec les peuples d'origine étrangère, la création d'une langue nationale unique, le sacrifice de nos libertés civiles et religieuses, la perte de nos usages et coutumes consacrés par les traités et par la constitution. Nous avons combattu pour obtenir ces grands privilèges d'une race libre, nous lutterons encore pour les défendre et les conserver. Il serait instructif de voir comment cette double pensée a été poursuivie à travers les divers problèmes de notre histoire et comment en fin de compte notre loyauté tant de fois éprouvée a su forcer la générosité du vainqueur.

Ce n'est réellement qu'à partir de la charte constitutionnelle de 1791 que les points de comparaison de notre étude commencent et s'accroissent. Les premiers jalons de cette lente mais sûre évolution apparaissent au moment de la cession. Le conqué-

rant a dû tout briser et tout édifier à nouveau. L'introduction des lois et des coutumes d'un peuple qui ne parlait pas notre idiome, qui ne partageait pas nos croyances religieuses, créa du coup une brusque transition dans les conditions d'existence de la population française. Le droit public et constitutionnel de l'Empire, en s'implantant dans les nouvelles institutions, fit disparaître les faibles vestiges de pouvoir civil que les intendants avaient commencé à exercer au sein de la petite colonie. Afin de consolider davantage les parties fondamentales de ce gouvernement, on substitua à l'ancienne organisation judiciaire un système de tribunaux qui n'avait rien de commun dans sa constitution hiérarchique avec les institutions similaires de la mère patrie. C'est ainsi que les justices royales et le conseil supérieur furent abolis ; les habitants du pays furent jugés par les chambres de justice et par une cour martiale. Nous verrons plus loin comment la magistrature de cette époque se trouva compromise dans l'œuvre poursuivie par les gouvernements de la colonie vis-à-vis la race française.

Par l'acte de Québec de 1774 les lois criminelles anglaises, déjà introduites dans les colonies en vertu de la proclamation royale de 1763, devinrent également partie intégrante de notre droit criminel. Notre droit civil et privé fut, il est vrai, conservé, mais il s'écoulera bien des années avant que juges et tribunaux, s'inspirant des garanties consacrées par les traités, lui restituent ses origines véritables.

Tels furent les principaux changements apportés au moment de la conquête dans les traditions et les lois du pays, changements qui devaient modifier plus tard si profondément les mœurs judiciaires de la population.

Cette première transformation de la vie nationale devait s'accuser de plus en plus à mesure que les événements marchaient.

Ce qu'il importe de constater ici pour l'intérêt de la présente étude, c'est la diplomatie déployée par l'Angleterre pour assurer les fruits de sa victoire.

Les habitants de la colonie n'avaient eu jusque-là aucune participation dans les affaires et le gouvernement du pays. La constitution de 1791 fut une véritable conquête, en ce qu'elle nous donnait un parlement où figurait une chambre élective. Mais le Conseil législatif était tout-puissant, c'était la créature de la Couronne. Ce Conseil prit ses inspirations de l'Exécutif, qui

n'était pas responsable au peuple. Pour assurer l'alliance et la suprématie de ces deux branches du gouvernement, on fit entrer dans ce corps irresponsable une majorité de fonctionnaires publics hostiles à nos lois et à tout l'ancien régime. C'étaient pour la plupart de grands seigneurs qui, flattés par les honneurs dont on les entoura, abandonnèrent la cause du peuple. On mit le comble à la mesure en permettant aux juges de siéger non seulement dans le Conseil, mais même dans la Chambre d'assemblée. En donnant ainsi aux représentants de la justice le double rôle de législateurs et d'interprètes des lois qu'ils étaient chargés de voter, on gagna à la cause du gouvernement des partisans dangereux et influents.

Cette immixtion des juges dans la politique, comme bien on le pense, eut des résultats funestes et déplorables.

M. Bourdages, qui siégeait dans l'Assemblée législative, entreprit le premier une croisade vigoureuse afin de faire adopter un bill d'expulsion contre les juges qui faisaient partie de la députation et pour rendre la magistrature inamovible.

Il n'y eut pas d'adversaires plus acharnés de cette mesure que certains juges dont les nominations avaient été dictées par le favoritisme et le dessein avoué de faire prévaloir dans les lois toutes les idées de la conquête. Le parti anglais, au milieu duquel cette magistrature était en grande partie recrutée, se rangea naturellement de leur côté. Les gouverneurs eux-mêmes favorisèrent cette alliance d'une manière tellement outrageante que le Parlement fut dissous et la question référée en Angleterre.

Je ne tracerai pas les phases de la discussion qui s'engagea dans le Parlement pour arracher la magistrature à la servitude qu'elle subissait entre les mains du gouvernement de la colonie et pour l'empêcher de devenir son instrument servile dans le projet d'anéantissement de la race française. Les débats de l'époque, à partir de l'année 1808 jusqu'à l'adoption définitive de la législation qui défendit aux juges de siéger en chambre ou dans le conseil exécutif et le conseil législatif sont intéressants à lire ; ils sont

bien dignes de fixer l'attention de celui qui étudie froidement le passé de nos institutions judiciaires et leur condition présente. C'était la première conquête importante que le parti canadien remportait sur le parti anglais sous le régime imposé par la constitution de 1791. Elle mérite d'être consignée dans ces pages, ne serait-ce que pour reconstituer pour l'honneur de notre race la chaîne de la tradition et de la vérité historique.

Pendant que l'ordre judiciaire s'organisait sur des bases nouvelles et devenait indépendant de la politique, le barreau qui ne constituait pas jusqu'alors un corps nombreux, va, à son tour, sous la poussée des événements, mettre son empreinte dans les problèmes de la vie nationale. La lutte n'était pas finie ; le parti anglais levait derechef la tête dans le gouvernement du pays ; l'obligarchie devenait de plus en plus menaçant. Le peuple exaspéré fit entendre des protestations. Il ne fut pas écouté. C'est alors qu'il demanda des changements dans la charte constitutionnelle. Une violente agitation s'ensuivit. Les 92 résolutions sont rédigées. La chambre d'assemblée en est saisie. Le gouvernement impérial s'émut à son tour et nomma des commissaires royaux pour s'enquérir des griefs de la population.

Une heure solennelle allait encore sonner pour notre race. Ce petit peuple serait-il trahi et abandonné par les siens à ce moment décisif et redoutable ? Non. Le barreau avait des représentants illustres dans ses rangs et dans le Parlement. Déjà M. Viger avait traversé les mers pour porter au pied du trône le protêt de toute la population. Dans la chambre, Papineau, Bédard, Morin s'unirent avec une phalange de patriotes et d'hommes d'élite pour exiger la réforme des institutions politiques et des modifications dans le système administratif du pays. Leurs efforts seront-ils vains ? Leurs démarches seront-elles inutiles ? Que va-t-il se passer ? Les législateurs du pays vont à

leur tour se faire soldats et protecteurs de nos libertés menacées sur les champs de bataille. Papineau fait tonner sa voix puissante à travers l'orage des passions mal contenues. L'agitation constitutionnelle a cessé; les manifestations violentes, puis la révolte vont commencer. Le peuple en colère s'enrôle dans les rangs des Fils de la liberté; les avocats suivent les paysans et courent aux armes dans l'espoir d'obtenir par des moyens extrêmes la justice qu'on avait refusée à leurs chefs dans les chambres et en Angleterre.

Hélas! quelle douloureuse et tragique épopée! Quand je parcours aujourd'hui la liste des noms de tous les patriotes de 1837 et 1838, de tous ceux qui furent jetés dans des cachots et dont les propriétés furent saccagées; quand je vois les martyrs politiques qui portèrent leur tête sur l'échafaud ou qui moururent dans l'exil, j'aperçois un grand nombre de nobles figures et parmi ces figures, il y en a de bien brillantes qui appartiennent à la hiérarchie des professions libérales.

La lutte qui a abouti à l'acte d'Union de 1840 n'est-elle pas un fac-simile éclatant de l'œuvre tentée par O'Connell et par ses brillants satellites dans l'intérêt des réformes constitutionnelles de l'Irlande?

L'historien du barreau canadien qui entreprendrait de reconstituer les annales judiciaires de l'époque révolutionnaire, tout incomplètes qu'elles sont, aurait d'intéressants souvenirs à raconter. Les procès nombreux qu'on fit aux prisonniers politiques eurent un immense retentissement dans le pays. Nos prétoires, accoutumés aux calmes plaidoiries, s'éveillèrent soudain aux accents d'une éloquence plus forte et plus mâle. La cause de la liberté, de la justice, du droit faisait appel au jugement de la postérité, en face de tribunaux et de magistrats chargés de venger les lois outragées et de punir les coupables. Le sort des malheureuses victimes qu'on mettait ainsi en accusation pour avoir pris part aux émeutes, à la rébellion était certes bien digne de pitié. Ces vaillants patriotes, ces futurs proscrits trouvèrent de généreux défenseurs parmi les avocats du temps. Mais que pouvaient faire ces derniers pour de

tels clients voués d'avance à une condamnation certaine, trop pauvres pour réunir les éléments d'une preuve capable d'atténuer l'étendue et la responsabilité de leurs actes ou de leur participation dans le mouvement insurrectionnel ? Beaucoup de beaux traits de dévouement resteront ignorés, j'en suis sûr. J'ai trouvé parmi les mémoires inédits d'un prisonnier de 1838 une souscription pour aider à défrayer les frais et les dépenses d'un de ces procès. L'obole de chacun était modeste, mais elle indiquait le noble sentiment qui la provoquait. C'est là un exemple parmi tant d'autres dignes de figurer dans nos archives judiciaires.

Voilà les enseignements de notre propre histoire ; voilà un des aspects sous lesquels il faut étudier et examiner la carrière des hommes de profession qui ont vécu dans ces temps héroïques !

Mais du sein de ces malheurs et de ces épreuves devait sortir une semence féconde pour l'avenir.

La nouvelle constitution donna un essor plus grand à la vie parlementaire et ouvrit une carrière plus large aux aspirations des hommes publics et surtout aux avocats. Le changement de régime mit fin pour un temps aux haines et aux rancunes entre les deux races. Ce n'était pas la forme de gouvernement que le parti français avait espérée en faisant la rébellion. On l'accepta tout de même comme un compromis. La lutte changea de théâtre ; au lieu de se faire devant le peuple, elle fut de nouveau transportée dans le Parlement.

Nous apercevons ici un autre phénomène qui est la reproduction de celui qui s'est manifesté en Irlande à une époque où l'intérêt de ses libertés eût exigé l'union de tous les esprits et de toutes les volontés. Le parti français se scinda en deux groupes et forma deux écoles politiques séparées. Déjà les signes de cette division s'étaient montrés dans les tendances de l'insurrection. Le rêve de Papineau était de fonder une république, tandis que le but des Canadiens qu'il avait entraînés dans le mouvement révolutionnaire était d'avoir une part plus large dans le gouvernement du pays, et le patronage officiel. Papineau, humilié dans son amour-propre parce qu'il se croyait abandonné par ceux qu'il avait poussés à la révolte, se désintéressa de l'œuvre de nos revendications ; il passa aux États-Unis, puis alla demeurer en Europe. Lorsqu'il revint au pays après dix ans d'absence, il voulut reprendre sa place dans le mouvement politique, mais d'autres hommes et d'autres idées emplissaient la

scène. Il se retira dans la vie privée. Quoi qu'il en soit, l'œuvre resta et porta ses fruits.

L'enseignement qui se dégage de ces événements et de ces conflits confirme ma thèse ; la période qui a suivi cette dernière concession porte les mêmes traces et la même physionomie. Je ne crois pas devoir omettre ce trait particulier de notre caractère national. Car c'est un indice de faiblesse et il est nécessaire dans une étude impartiale de mettre en regard les travers sociaux et les erreurs politiques d'un peuple en présence de ses qualités.

Comme éléments d'histoire comparée, l'existence de ces factions, leurs rivalités, leurs dissensions intestines nous donnent la clef d'une situation parallèle à celle de l'Irlande. Au moment où le peuple faisait l'essai loyal de la constitution qu'on venait de lui octroyer, les troublantes perspectives, les problèmes inquiétants que la zizanie et les ambitions naissantes des groupes hostiles jetaient sur la scène encore agitée du pays étaient de nature à nuire au succès de l'idée française au Canada. La sagesse et l'esprit réfléchi du peuple amenèrent cependant la réaction. Les masses ont l'instinct de la conservation et elles savent trouver leur chemin dans les tourmentes qui mettent en péril leur existence. Il y avait du reste, parmi cette population qui oubliait déjà les fruits amers de la rébellion, comme un désir violent de tirer parti des nouvelles institutions. On constata alors un réveil général de vie sociale et d'intérêt matériel. Pendant que les partis se déchiraient dans l'enceinte du Parlement et que l'amour du pouvoir éveillait déjà entre eux l'ardeur de leurs convoitises, le pays faisait des progrès rapides et étonnants ; l'éducation s'organisait sur des bases solides et l'espoir de meilleurs jours renaissait dans le cœur des Canadiens-Français.

Quel rôle jouaient, dans cette mêlée des événements, les membres du barreau, les défenseurs nés des causes nobles et généreuses, les protecteurs du droit et de l'ordre social, les arbitres des destinées et des intérêts des familles ?

Je viens de constater un des résultats de la vie publique, c'est-à-dire l'organisation et le développement des partis politiques, leurs tendances à se diviser en camps rivaux. Les professions libérales exerçaient déjà dans ce temps une influence prépondérante dans la marche des destinées de la colonie. L'honneur de gouverner et de servir son pays, de participer aux fonctions de l'État, qui est un objet

d'ambition pour les classes dirigeantes, ouvrait des horizons nouveaux et des carrières toutes prêtes à l'ardeur des hommes d'avenir et des combattants. Naturellement ce fut dans l'exercice du pouvoir, dans le partage des fonctions administratives, que les grandes luttes de l'intérêt sous ses formes variées trouvèrent leur aliment. C'est là du reste un des signes communs à toute organisation publique et même aux institutions privées. On ne doit donc pas s'étonner qu'il existait alors comme aujourd'hui au sein même de notre petit groupe national des différences profondes d'opinion sur le meilleur parti à prendre pour réaliser l'œuvre de nos revendications.

Malgré cela il ne faut pas croire que le Canada français n'eut pas à cette époque d'épreuve et de transition des hommes désintéressés comme l'Irlande au temps d'O'Connell, ses passionnés de liberté et d'amour patriotique. Aux premiers rangs de ce petit groupe d'élite figurait tout ce qu'il y avait de distingué et d'éclairé parmi les membres de notre ordre. A l'heure où l'édifice de nos institutions semblait crouler, ils ont quitté leurs études, les luttes plus pacifiques du palais pour se jeter dans l'arène tourmentée de la carrière politique.

Il y eut des légistes savants, des jurisconsultes distingués, des orateurs puissants qui se sont faits les apôtres du bien public et qui pour remplir cette mission de dévouement ont affronté tous les périls, toutes les intempéries des saisons et compromis leur santé et leur fortune. Hélas ! quelle tâche souvent ingrate !

Ce n'est pas l'occasion de faire ici de la biographie canadienne ; mais deux œuvres importantes ont été réalisées à cette époque, que je ne puis pas passer sous silence ; elles font partie de cette peinture de mœurs et de nos annales. Le nom de La Fontaine est associé à ces travaux d'utilité nationale dont l'un a marqué la première étape de l'affranchissement du sol, et l'autre a constitué le chaînon principal de notre admirable système judiciaire. Le triomphe de la liberté territoriale et l'organisation plus complète des tribunaux entraînent dans le plan de législation rêvée par cet illustre homme d'État, devenu plus tard la gloire de la magistrature canadienne.

La tenure seigneuriale était une institution qui avait fait son temps ; elle était l'objet de conflits nombreux entre les détenteurs incommutables du sol et les simples tenanciers. Le peuple réclamait depuis longtemps un acte d'émancipation ; il voulait la terre

libre, comme il avait demandé et obtenu la liberté constitutionnelle. La Fontaine entreprit de régler cette question épineuse; cette grande réforme avait tous les caractères d'une révolution sociale; elle s'opéra sans provocations violentes, sans accidents, grâce à l'esprit clairvoyant de La Fontaine et à son entourage de conseillers prudents. N'est-ce pas une conquête semblable que O'Connell avait entrevue pour son malheureux pays ?

L'autre tâche commencée par La Fontaine et que j'ai signalée dans les lignes précédentes se rapporte plus directement à cette esquisse; je veux parler de la reconstitution de notre système judiciaire, par les lois de judicature de 1843 et 1849. Ce furent les dernières œuvres politiques de l'éminent avocat canadien; les détails historiques de cette législation sont consignés dans des documents auxquels je réfère le lecteur.

Cette entreprise ébauchée et pour ainsi dire inachevée échet en partage au digne continuateur de ses patriotiques travaux. J'ai nommé Cartier. La réorganisation des tribunaux devait être perfectionnée et agrandie plus tard, en 1857, par le génie puissant de cet homme, une des gloires du barreau. Cartier remplaça La Fontaine dans l'arène parlementaire. Avocat retors et plein de ressources, il apporta dans la lutte son tempérament bouillant. C'était un meneur d'hommes en même temps qu'un semeur d'idées. Je ne juge pas le chef de parti, mais l'homme d'État. Dans ce tableau de mœurs judiciaires, l'idée qui doit se dégager de tout l'ensemble, c'est une leçon d'histoire; c'est par elle que les hommes et les choses d'une époque peuvent être analysés et compris.

Cartier menait de front les intérêts de sa clientèle et la cause de ses compatriotes; il n'avait qu'un but, qu'il poursuivait sans relâche, c'était d'assurer le succès définitif du parti français dans la marche des institutions et, si possible, écraser les ennemis déclarés de notre race. Avocat, il voulut intéresser le barreau au triomphe de ses traditions et de l'honneur professionnel. Homme politique, il voulut récompenser les amis fidèles qui le soutenaient dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Il y avait deux écoles alors comme aujourd'hui. Lorsque Cartier soumit au Parlement son projet de réorganisation des tribunaux et de décentralisation judiciaire, en 1857, il rencontra beaucoup d'opposition même parmi un certain nombre de membres du barreau. Il était d'une trempe assez solide pour endurer les coups de l'école politique qui lui était

hostile et il avait assez de flair et d'expérience pour comprendre les intérêts de l'ordre auquel il appartenait. Il savait que le patronage est le secret de l'influence d'un chef de parti. Le pays était du reste mûr pour la puissante rénovation qui allait changer la face des tribunaux. La coïncidence ne pouvait être plus heureuse. Aussi Cartier sut plaire aux Canadiens-Français, qui avaient fait des sacrifices pour le succès de la cause commune, en augmentant le nombre des fauteuils judiciaires et les bénéfices de la magistrature. Le barreau des grands districts, qui avait jusque-là centralisé toute la justice, semblait de prime abord perdre quelques-uns de ses avantages dans l'organisation du nouveau système judiciaire. Mais la profession y gagnait en influence et en autorité. Et combien les districts ruraux surtout allaient bénéficier de la décentralisation ! Après quelques années d'expérience, le barreau influent des villes recueillit les fruits de cette importante législation et s'aperçut qu'il avait fait fausse route en combattant l'idée puissante de Cartier. On comprit que cet homme d'État avait édifié une œuvre populaire. Il ne renversait pas, il ne démolissait pas pour asseoir sur des ruines une politique d'expédients ; au contraire, il agrandissait, il élargissait les cadres d'une institution dans un intérêt public. Aujourd'hui encore le corps professionnel est satisfait de cette mesure ; toutes les tentatives pour changer ou renouveler la constitution de la magistrature et de la hiérarchie des tribunaux telle qu'établie dans ce temps n'ont pas trouvé leur justification dans les progrès et les besoins de notre société moderne.

Un problème de cette importance n'a sa raison d'être que lorsque la civilisation d'un peuple est entrée dans la large voie des transformations sociales ou politiques. Les institutions judiciaires d'un jeune pays tendent surtout à se modifier avec l'avènement d'un régime constitutionnel nouveau. La charte d'Union des deux Canadas était réellement la première assise sérieuse que recevait l'édifice national. L'inauguration de cette forme de gouvernement fit naître des réformes et des problèmes que l'acte de la confédération a complétés. La Fontaine et Cartier comprirent la marche de nos destinées. La pensée fondamentale de leur œuvre commune fut de conserver et de reproduire dans les mœurs et les coutumes du Canada français le type primordial des lois léguées à la colonie par notre ancienne mère patrie. L'organisation définitive du système municipal et de la paroisse catholique canadienne et, comme couron-

nement de l'édifice, nos codes, sont également le fruit du patriotisme éclairé de ces puissants législateurs. A côté de la forte structure d'institutions créées pour arrêter l'essor de notre race, ils ont élevé un rempart inébranlable, une barrière infranchissable derrière laquelle le groupe français pourra, à l'heure difficile de ses épreuves nationales, soutenir le choc des autres races tout en réclamant l'exécution des promesses du vainqueur, écrites dans la charte constitutionnelle de ses droits. Le barreau ne peut que contempler avec orgueil ces monuments qui se dressent dans le passé de notre histoire, élevés par la main de deux membres éminents de notre ordre avec le concours de citoyens dévoués à la chose publique.

Je suis forcément restreint par les limites de cette étude à ne donner qu'un faible souvenir d'hommage à quelques hommes de la génération disparue, mais j'ai cru devoir retracer les grandes lignes de leurs travaux les plus importants, de ceux qui ont imprimé leur trace lumineuse dans l'orbe du mouvement politique du pays.

En suivant l'ordre chronologique, nous allons toucher à la période contemporaine. Ici encore nous voyons se dessiner dans la composition de nos parlements, dans l'organisation des différents corps de l'État la poussée vigoureuse de l'élément militant. Le théâtre est élargi, nous voici arrivés en face des problèmes compliqués qu'a fait naître le régime de la Confédération canadienne. Le parti français dans la province de Québec va disputer au parti anglais des autres provinces l'honneur de combats plus glorieux. Sur ce terrain nouveau, les hostilités du passé se réveilleront encore. La lutte sera ardente et passionnée. Les lignes des partis politiques seront aussi accentuées qu'autrefois et même davantage ; il y aura des écoles qui se fractionneront, des groupes qui se constitueront en camps séparés sur des questions nationales et religieuses.

Quels sont les principaux acteurs sur cette arène tourmentée ? Regardez, voici le bruyant cortège des gens de robe qui descend en rangs serrés l'escalier lumineux des prétoires et qui se dirige vers les avant-postes. Où vont ces chevaliers ceints de l'armure des batailles, le front chargé de rayons fulgurants, les yeux remplis de sinistres éclairs ? Où va cette foule qui les suit et qui les entoure ? Ce peuple souverain qui aujourd'hui les acclame et qui demain leur jettera sa haine et ses colères, veut des conquérants. Leurs triomphes ne sont encore que des rêves, leur bienfaisante protection n'est encore qu'une chimérique illusion. Qu'importe demain avec ses

espoirs trompés ? aujourd'hui c'est l'heure de la lutte pour le pouvoir et pour toutes les promesses qu'il apporte ; il faut à cette grande armée les bruits des tréteaux populaires, les émotions vibrantes de la parole humaine, les ivresses anticipées de la victoire. Et je vois passer devant mes yeux les bataillons sacrés. Chacun d'eux a son chef, quelquefois deux ; il a aussi son drapeau et bien souvent plusieurs drapeaux.

C'est ici que les membres de la basoche se trouvent dans leur élément. Le champ d'action de la vie publique avec ses scènes mouvementées, avec ses fortunes mêlées de triomphes incertains et de surprises inattendues et sans cesse renouvelées, a comme un âcre parfum qui pique et aiguillonne l'ardeur généralement belliqueuse des habitués du palais. Cette arène ouverte à tous les vents, à tous les orages tumultueux des foules, aux passions variées des masses, aux opinions changeantes des partis, convient absolument, dans l'éternelle poussée des hommes et des événements aux tempéraments bouillants, avides d'émotions et de glorie, aux caractères et aux constitutions d'acier capables de toutes les agressions et de toutes les résistances de l'endurance physique et morale.

Voilà pourquoi ils sont si nombreux et si âpres dans la mêlée, les membres vaillants de notre confrérie légale. A eux les combats, à eux aussi les lauriers, quelquefois et souvent même les déceptions et les tristes retours des choses d'ici-bas. Le mal n'est pas qu'un certain nombre embrasse la carrière, quand l'heure du devoir ou la voix de leurs concitoyens les appellent ; l'erreur est qu'un trop grand nombre s'y jette ou s'y pousse d'une manière inconsciente, sous le coup de fouet de l'illusion et surtout sans préparation et sans études sérieuses.

Que de désenchantements attendent ceux qui arrivent sur la scène parlementaire sans posséder les moindres notions sur le droit constitutionnel ou sur les questions économiques ou même une connaissance suffisante des lois. Le rôle de la profession légale dans l'ordre public s'amoindrit et se rétrécit par suite de la tendance qui se manifeste depuis un demi-siècle dans nos propres institutions à tout demander à la politique, à tout rapporter à elle. Voilà le mal.

Je ne crois pas faire injure aux politiciens de toutes nuances en leur demandant si les nouveaux problèmes de la vie publique

sont poursuivis de nos jours avec un but aussi noble et aussi généreux qu'autrefois. Sans doute le dévouement et le désintéressement n'exigent ni les bûchers ni le martyre. Mais la foi dans nos destinées, dans le triomphe de la cause de nos libertés, qui faisait autrefois marcher nos ancêtres d'un pas si assuré, avec un cœur si intrépide vers les prisons et les échafauds, est-elle aussi vive, aussi pure aujourd'hui que dans ces temps héroïques ? L'indépendance des hommes publics est-elle la même ? Les lois contre la corruption électorale sont-elles assez sévères, la justice des tribunaux à laquelle on demande une sanction pour les compromis des partis politiques dans les procès en invalidation d'élection est-elle assez prudente et assez vigoureuse dans ses arrêts ?

Voilà autant de questions dont la réponse se trouve inscrite dans les pages de notre histoire parlementaire ; les souvenirs du palais et de la chronique judiciaire nous fourniraient également un thème digne de la plume caustique de Shiel.

Si je soulève ici quelque peu un coin du voile qui recouvre les faiblesses de notre tempérament national, c'est uniquement pour démontrer qu'au Canada comme en Irlande, nous apercevons dans la vie de nos institutions politiques les résultats des fatales divisions de la race française engendrées par l'esprit de parti. C'est un vice constitutionnel qui empoisonne la carrière des hommes publics et qui atteint les autres ordres de la société et plus particulièrement la hiérarchie légale.

Nous ne souffrons pas dans notre pays de cette plaie sociale qu'on appelle le paupérisme. La condition presque humiliante sous laquelle l'écrivain irlandais nous montre certaines classes de son pays d'origine et même de l'aristocratique Angleterre n'est pas le partage de notre population. Parmi nos hommes publics — et les avocats comptent pour une grande proportion — il y en a bien peu qui jouissent cependant d'une aisance relativement sérieuse.

En traitant plus loin des relations du monde légal, j'aurai occasion d'établir les différences et les similitudes de la situation réciproque des deux pays qui font l'objet de ce parallèle, sous le double rapport social et domestique. Je constate ici seulement que la race française en Canada n'a pu subir dans l'ordre de ses destinées le poids de l'œuvre fatale qui a paralysé les institutions de l'Irlande et réduit à un simple esclavage les classes dirigeantes. Elle a échappé

pé, par des problèmes d'un ordre différent, et infiniment protecteur, au système de gouvernement particulier qui enchaîne encore aujourd'hui toutes les libertés du peuple irlandais. Il serait superflu à ma thèse d'établir cette proposition.

Après avoir parcouru pour ainsi dire toutes les étapes de notre histoire politique et analysé le rôle de nos institutions judiciaires dans le problème national, une réflexion s'impose à mon esprit avant de conclure cette partie de mon étude. A l'exemple de l'écrivain irlandais, je me demande pourquoi tant de membres éminents de notre ordre ou d'autres professions n'ont attaché leurs noms qu'à des œuvres purement politiques.

La race française a le tempérament vif et bouillant de la race irlandaise ; comme elle, elle a l'impétuosité du caractère, l'imagination, l'élan passionné du cœur et toutes ces qualités maîtresses qui font les orateurs et les écrivains. Un grand nombre d'hommes publics ont brillé non seulement dans l'arène parlementaire ou à la tribune, mais aussi dans nos prétoires, dans nos cours d'assises et ailleurs. Que nous reste-t-il de leurs puissantes envolées, de leurs superbes triomphes oratoires ? Quelques discours, des harangues de husting ou des philippiques incomplètes recueillis par le dévouement de fidèles admirateurs de leurs talents ou de partisans politiques.

Ce n'est pas aux avocats d'un passé lointain ni aux vaillants lutteurs d'un autre âge que je m'en prends d'avoir laissé perdre le souvenir des œuvres durables qui reflètent le génie de la nation ou qui proclament les triomphes de la parole humaine. Ces premiers pionniers de notre jeune civilisation ont vécu à une époque où il fallait préparer l'ébauche des assises de la patrie canadienne. Le temps et l'occasion leur ont manqué malheureusement pour compléter une tâche dont nos archives nationales conservent à peine quelques faibles vestiges. C'est aux émules modernes de ces hommes d'État, aux héritiers naturels de leur gloire que j'adresse le reproche de ne pas faire la part plus large au milieu des graves soucis de la chose publique et des responsabilités sociales, aux nobles travaux intellectuels, aux reconfortantes préoccupations scientifiques. Se laisseront-ils absorber par les sollicitudes de la vie matérielle, ou dévorer eux aussi par le minotaure politique ? La postérité leur demandera certainement un compte sévère de la lacune lamentable qui existe dans les annales de la littérature et de l'éloquence judiciaire de notre pays.

Le barreau, qui est le gardien né de la science juridique et de l'honneur professionnel, a le devoir de travailler à cette brillante restauration. Il ne saurait tout sacrifier aux exigences du mercantilisme affairé de notre époque ou aux abus de la routine des tribunaux. La pensée et le génie d'un siècle comme le nôtre ne doivent pas seulement s'incarner dans les œuvres d'utilité pratique ; il faut aussi qu'ils lèguent aux générations futures des trésors et des modèles où elles s'efforceront de puiser des éléments de lutte et des inspirations fécondes afin d'édifier le temple inachevé de notre grandeur morale et de notre prédominance intellectuelle. Tels sont mes vœux et mes espérances.

Dans cette analyse un peu documentée de mon sujet, je ne perds pas de vue que les événements politiques ont exercé dans notre pays comme dans celui de l'Irlande une influence importante sur la marche de leur destinée commune ; ils ont pour ainsi dire moulé dans une sorte d'empreinte ineffaçable tous les caractères distinctifs de leurs aspirations nationales.

Ils mettent aussi en relief l'existence et la physionomie des institutions judiciaires de chaque peuple, leurs alternatives de triomphe et de revers.

Voilà comment j'ai interprété la pensée de Shiel.

J'examinerai maintenant dans un même cadre et dans une vue d'ensemble les relations et les rapports des professions libérales, avec l'ordre social et domestique.

C'est dans cette scène du monde élégant, aristocratique où évoluaient comme dans les reflets d'une immense mosaïque, leurs passions, leurs intérêts et leurs ambitions, que l'écrivain irlandais a trouvé ses peintures les plus fraîches et ses tableaux les plus riants. J'avoue mon impuissance à imiter même imparfaitement son œuvre discrète, intime même. Je me contenterai de tirer de la moralité forte et vigoureuse de son récit une leçon utile à l'histoire de nos mœurs judiciaires.



(A suivre.)

EVEN LE FOL

ILLUSTRATIONS D'ALEXIS LEMAISTRE.

Morlaix, 7 juin 189*.

MON précepteur, le digne M. Géraudeau, n'a vraiment rien négligé pour arriver à faire de moi un homme parfait.—Y a-t-il réussi?... je ne crois pas,—et pour être sincère, j'ajouterai que je ne regrette guère cet échec, car un homme parfait... je ne me représente pas trop à quoi cela ressemble, “la perfection n'étant pas de ce monde,” disait ma grand'mère.

Mais il a du moins réussi à enraciner chez moi un certain nombre de bonnes habitudes, lesquelles, grâce à mon naturel tenace, ont étonnamment bien résisté aux tempêtes de la première jeunesse et même de la seconde. Je ne parle pas, bien entendu, de ce qu'on appelle (avec raison, d'ailleurs) *les bonnes manières*.—Très jeune, j'ai consenti à ne pas me fourrer le doigt dans le nez, à ne pas claquer les portes, à ôter mon chapeau et à le tenir à la main devant les dames, etc., etc. Cela, c'est le train-train de la vie ordinaire ; mais M. Géraudeau a fait plus : il exigeait, par exemple, que, chaque semaine, je fisse mes comptes et que chaque jour, je trace quelques lignes sur mon journal. J'écrivais encore en *demi-gros* que, docilement, je confiais au papier réglé à double ligne, des confidences comme celle-ci : “ogourd'hui, grand'maman a fait de la gelée de grozeilles.”—(Je me rappelle cet *ogourdui* comme si c'était

d'hier pour l'avoir copié vingt fois).—Ou... “papa m'a mené à Saint-Cloud par le bateau” ; ou “Maman est allée au bal, et j'ai vu comme elle était belle avec sa belle robe rose et sa belle ceinture et ses beaux diamants.”

J'ai ainsi (car j'ai conservé tous mes cahiers) une histoire détaillée de ma vie, jour par jour, depuis vingt ans, et en relisant ces vieux papiers, je me sens pris parfois d'une sorte d'attendrissement rêveur.

Il faut croire que cette coutume de fixer par des phrases écrites tous les événements, petits ou grands, qui ont traversé mon existence répond à un besoin d'expansion intime très vivace chez moi, puisque, au lieu d'envoyer mon journal dans le sac aux vieilles lunes avec mes dictionnaires et mes classiques, non seulement j'ai continué à le tenir au courant, mais j'y ai trouvé toujours plus d'intérêt et, par certains soirs, c'est pendant des heures que je noircis des feuilles blanches.

Ainsi, en ce moment, par cette belle nuit de mai, je pourrais flâner à la porte du grand café, en brûlant cigarettes sur cigarettes, en buvant bock sur bock et en regardant passer les jolies femmes.

Mais,—les bocks, ça ne me dit rien, je n'ai jamais soif, et verser du liquide dans mon estomac, c'est une besogne qui ne me cause aucun agrément.—Les cigarettes?... j'en fume toute la journée et des cigares aussi, et des pipes aussi,—ce n'est plus un plaisir, à peine un passe-temps.—Les jolies femmes? Peuh! j'en ai tant vu! Les laides? non, merci!—Les ni belles ni laides? ce n'est pas la peine:

Et puis il y a la conversation de ces messieurs... c'est assommant! Ils disent tous les mêmes bêtises et quand ils font un trait d'esprit dont tout le monde rit aux éclats, je n'y comprends rien et j'ai l'air d'un imbécile...

Il faut être du cru pour apprécier la chose et je n'en suis pas, moi Parisien pur sang, échoué sur les trottoirs de Morlaix depuis huit jours. En revanche, quand je parle

boulevardien, ils me regardent d'un air de mépris ou d'une façon stupide.—Ça me vexé, je sens que je deviens maussade, je m'en vais, et je viens retrouver avec délices ma lampe allumée, mon encrier et mon gros cahier couvert en papier marbré.

Pourquoi je suis ici ? je n'en sais trop rien à tout prendre.—Pourquoi j'y reste ? je n'en sais rien non plus, —ou plutôt—soyons de bonne foi—(ô digne Géraudeau ! merci de m'avoir habitué à ces consultations solitaires)—j'ai quitté Paris parce que je m'y ennuyais, ne sachant que faire de moi-même.—J'ai suivi à Morlaix mon camarade Châteaclair (juge suppléant, s'il vous plaît!..) parce que ses récits m'avaient donné envie de voir à fond la Bretagne ; je reste à attendre qu'il ait un congé parce que ça m'ennuiera de voyager seul.—Le congé ne vient pas, je n'ai pas le courage de rentrer à Paris pour cette stupide semaine du Grand Prix où j'aurai les oreilles assassinées de *tugaux*, de toilettes, de paris, de veine, de pose, de chic, de vlan, de pschutt, de tous les absurdes monosyllabes inventés par d'absurdes individus,—y compris moi-même,—qui consacrent toute leur activité cérébrale et musculaire à mener,—ou à suivre le branle des fous, esclaves de la Mode !—J'en ai été,—j'en suis,—je n'en veux plus être et..... plains-moi, ami Journal, je ne sais comment faire pour y échapper.

Pourquoi suis-je riche, désœuvré, avec une mère qui ne vit que pour et par le monde et qui m'entraîne à sa suite sans que j'aie le courage de lui résister ? Elle est fière de moi parce que je m'appelle Robert, parce que je suis assez bien tourné, pas trop bête et...très bien mis. Elle estime que je mérite au moins une dot d'un million dans la main d'une fille de marquise. Elle me vante à tout notre entourage, les mamans m'accablent de sourires adorables, les filles me criblent d'adorables sourires :—les premières ont toutes l'air de me dire : Ah ! jeune homme ! si vous

saviez quelle incomparable belle-maman je serai ! Pas comme les autres ! oh ! non !! jamais ! Les filles dans leurs beaux yeux chastement baissés,—ou hardiment levés, suivant les clans,—me laissent lire... “ Quelle femme vous aurez en moi, ô cher baron ! Douce, modeste, soumise, économe ! Pas de toilette de chez Worth, oh ! non, jamais ! pas de séjour à Trouville ! Des petits trous pas chers !... l'été...et l'hiver, le coin du feu avec une tapisserie style Henri II à laquelle je travaillerai... sans zèle...”

Mais je n'ai pas envie de me marier et je passe au milieu de ces feux croisés tel qu'Ulysse entre les syrènes—non, ça c'est du temps de mon précepteur,—maintenant on dirait Parsifal devant....je ne sais plus qui.

Seulement je m'ennuie, je suis vide, je suis las, je suis parfois très dégoûté de moi-même (ces mauvais moments-là sont les meilleurs) en constatant l'inutilité de ma vie.

J'ai des amis qui ont voulu m'embrigader dans une foule de bonnes œuvres—j'ai honte d'avouer que je n'ai pas eu le courage de les suivre sur un chemin qui m'a paru d'antrement raboteux. Je les admire du fond du cœur, et, très sincèrement : je me laisse soutirer des sommes d'argent, très appréciables, mais c'est tout,...je ne peux pas aller plus loin ! Si encore, ils m'étaient reconnaissants !

L'autre jour, cet animal de Saint-Chéron à qui je venais de donner un joli billet de cent francs tout neuf pour son hospitalité de nuit, m'a dit d'un air !....tout en insérant mon billet dans les plis d'un portefeuille fané qui en a vu bien d'autres :.... “ Je te remercie, mais tu sais, à ton âge tu pourrais faire mieux que de donner de l'argent !....”

—A mon âge ! Faut-il donc que j'aie tout de suite soixante-dix ans pour qu'ils me fichent la paix ?

J'ai eu plus d'une fois l'idée de faire des sottises pour voir si ça ne m'amuserait pas un peu, mais,—ceci est encore dû aux habitudes Géraudeau,—je n'ai pas su comment m'y prendre et je m'en suis tenu aux projets. Comment écrire

toutes les semaines sur son livre de comptes qu'on a taillé un petit bâc d'une vingtaine de mille—ou fait cadeau d'une rivière de diamants à...

Non, ça ne cadrerait pas avec ma vie et puis, je suis convaincu que je n'aurais trouvé là dedans aucun plaisir. Le seul temps où j'aie été vraiment heureux a été celui de mon service militaire.—Ah ! comme la vie était légère au régiment ! Je couchais sur la dure, je mangeais d'horribles ragoûts chez le Brébant de Maubeuge. Je pensais Cocotte, je faisais l'exercice du sabre, j'apprenais la théorie ; nous allions au champ de manoeuvre par des froids à geler un Lapon.—Eh ! bien, je me portais comme un charme, et j'étais toujours de bonne humeur.

Je suis assez vite devenu marchef. Ah ! que j'avais envie de continuer ! Je serais lieutenant à l'heure qu'il est...

Mais cette mort de mon père... nos affaires à régler, et puis ma mère qui a pleuré, et dit et répété qu'elle ne pouvait pas vivre sans moi, que j'étais son soutien, etc., etc. Enfin j'ai quitté le corps, et depuis six mortelles années, j'ai traîné sottement une bête de vie ; honnête garçon au fond, désireux de bien faire, mais pauvre jeune homme riche, ne sachant que tirer de ses mains, de sa tête, et,—j'en ai bien peur, de son esprit et de son cœur...

Ah ! si j'avais ma vie à gagner ! ou si seulement, j'avais encore mon père, il me guiderait, me pousserait vers un parti ou un autre, et m'aiderait à sortir de ces sables mouvants où je m'enlise lentement, mais sûrement...

J'ai entendu raconter à un de mes camarades qu'un jour, en se baignant sur la côte d'Afrique, il avait failli périr. Lui et un ami, très bons nageurs tous deux, s'étaient, sans le savoir, laissé entraîner par un de ces courants qui portent vers la pleine mer et auxquels il est presque impossible de résister.

C'était le soir,—ils jouissaient du plaisir d'avancer sans

fatigue et de se sentir poussés par la vague. Tout à coup, mon camarade en se retournant voit avec terreur les lumières du port, lointaines comme des étoiles, et un immense espace de mer entre lui et la terre.

— Nous sommes perdus, dit-il rapidement à son compagnon. — Le courant nous emporte, chaque minute augmente le danger. Mais en vain ils essaient de le remonter, ils s'épuisent en efforts désespérés et réussissent à peine à se tenir en place.

Une inspiration subite va cependant les sauver. — Ils se tournent pieds contre pieds en travers et, par une impulsion énergique, chacun d'eux renvoie l'autre dans une direction perpendiculaire au sens du courant, — quelques brasses les aident à en sortir ; ils peuvent alors faire volte-face et continuent à nager. — Bientôt les lumières se rapprochent, les nageurs, presque à bout de vigueur, luttent encore, — ils reprennent pied, ils sont sauvés !

Je voudrais, moi aussi, sortir du courant qui m'entraîne vers la pleine mer des futilités égoïstes et de la vanité sotte, mais qui m'aidera ? Je ne vois rien ni personne et je me laisse aller sans chercher à me retenir. — A quoi bon ?

Hier, la femme de chambre de l'hôtel se lamentait sous ma fenêtre — une voix répondait à ses plaintes.

— Pourquoi l'avez-vous épousé puisque vous saviez qu'il buvait ? disait la maîtresse d'hôtel. On vous avait prévenue que c'est un ivrogne, mais vous n'avez rien voulu entendre...

— Mais, Madame, puisque *c'était mon sort*. . . . répondit la désolée.

C'est peut-être aussi *mon sort* de traverser la vie sans but et sans espoir. Et pourtant je vau mieux que cela ! Voilà ma lampe qui baisse, qui baisse ; minuit sonne à la paroisse voisine.

Allez vous coucher, Robert mon ami, et tâchez de rêver que vous êtes un héros.

II

Morlaix, 8 juin 189...

J'ai passé une agréable journée à me promener dans la campagne, et une agréable soirée chez une tante de Châteaclair, Mme de Kerviller.

C'est une personne fort bien élevée, veuve d'un capitaine de vaisseau. Elle habite un joli petit manoir aux environs de Morlaix, avec ses deux filles,—*very lovely girls indeed!*

Ces trois femmes vivent d'une vie paisible et souriante, toute pleine d'occupations agréables et...utiles.—Le jardinage, les bonnes œuvres, les travaux manuels, un peu de lecture, un peu de musique, un peu de dessin, quelques visites aux voisins et voisines remplissent si bien leurs heures que le maussade ennui n'y trouve pas une fente où glisser sa sottise figure.

Je les admire, je les envie, et pourtant...je ne pourrais me résoudre à faire de mon existence une suite de pots de crème à la vanille...

Elles sont heureuses,—ou paraissent l'être ; elles ne m'ont point donné le désir de partager leur bonheur.

J'ai vu dans leur salon une singulière personne, plus semblable à une princesse de conte de fées, ou même à une fée qu'à une demoiselle dix-neuvième siècle.

C'est une jeune fille de dix-huit à vingt ans, grande, un peu frêle, avec une taille longue et mince, un cou délicat d'une blancheur exquise, des cheveux blonds fins, légers, vaporeux, crépés, frisés, ondulés, annelés, un brouillard d'or auréolant une tête charmante, aux lignes pures, au teint transparent d'un rose tendre, et pour ainsi dire lumineux.

Et quels yeux ! Bleus, d'un bleu très pâle, presque gris, et si brillants ! Ils m'ont rappelé une chanson italienne :

Gli occhi tuoi son due Stelle...

Je sentais qu'en dépit des efforts imposés par la stricte

politesse, je la regardais trop et trop souvent ; mais c'était plus fort que moi, j'y revenais toujours...

Elle était assise dans l'embrasure de la fenêtre et travaillait à je ne sais quel merveilleux ouvrage qui déroulait, sur ses genoux, une longue bande, semée de fleurs aux couleurs éclatantes.

Son fin profil, un peu penché, se dessinait en demi-teinte sur le fond clair et ses mains blanches promenaient d'un mouvement égal et doux les longues aiguillées de soie.

Notre entrée ne l'avait point troublée, elle s'était contentée de répondre par une discrète inclinaison de tête à notre salut.

— Qui donc est cette...demoiselle ? demaudai-je à Châteaclair ?

— Une amie de mes cousines, une orpheline qui demeure dans le voisinage, chez une vieille dame qui l'a adoptée.

— Comment se nomme-t-elle ?

— Ici, je ne l'ai jamais entendu appeler autrement qu'Aliette ; mais je crois que dans le pays elle est connue sous le nom de Mlle de Pencran, nom de la dame avec qui elle vit.

— Comme elle est jolie !

— Heuh ! oui....ce n'est pas mon type.

— Tu es diablement difficile !

— Oh ! moi, je n'aime guère ces femmes qui n'en sont pas. On dirait toujours qu'Aliette va s'envoler. Si on la regardait bien on verrait à ce dos gracieux une paire d'ailes de gaze...

Mlle Yvonne, la plus jeune des cousines, qui nous entendait, se mit à rire....son joli rire de Bretonne : montrant ses belles quenottes nacrées sous ses lèvres rouges comme une fraise mûre, m'expliquait pourquoi mon ami n'aimait pas les femmes éthérées.

— N'écoutez pas mon cousin, dit-elle, Aliette est la meilleure créature du monde et personne ne croque des pommes

et ne déjeune avec du pain bis de meilleure grâce qu'elle ; —seulement, elle n'en a pas l'air, voilà tout.

—Est-ce qu'elle parle ? dis-je, curieux d'en savoir plus long sur cette étrange apparition.

—Comment ! si elle parle ? fit Mlle Yvonne d'un air scandalisé, mais très bien, et de beaucoup de choses, car elle est fort instruite. Mme de Pencran est une manière de femme savante à la mode d'autrefois ; elle a fait avaler à la pauvre Aliette je ne sais combien de gros livres et, comme Aliette est la douceur même et une conscience en chair et en os, sur deux petits pieds,—elle a tout lu, tout appris, tout médité....

—Mais alors, c'est une pédante....

—Pédante ! la pauvre petite ! oh ! non, par exemple. Elle est aussi simple qu'un enfant et s'amuse d'un rien.

—Vous semblez l'aimer beaucoup ?

—Oui, beaucoup, beaucoup ! Elle est si charmante ! j'ai souvent des batailles avec Francis que voilà, à son endroit...et...

—Elle veut me rendre amoureux d'elle, dit Châteauclair avec un rien de fatuité et....

—Et vous avez mieux à faire que cela, ajoutai-je galamment, en regardant la bonne Yvonne.

Celle-ci rougit, sans la moindre trace de dépit d'ailleurs, et pour changer la conversation, reprit :

—Je voudrais que vous entendiez Aliette chanter ses vieilles romances en s'accompagnant sur la guitare.

—Sur la guitare ?

—Oui, Mme de Pencran étant trop pauvre pour lui acheter un piano et lui payer un maître de musique, lui a enseigné ce qu'elle savait elle-même, et comme Aliette avait beaucoup de dispositions, elle en a fait une excellente élève.

—Elle a une belle voix ?

—Ce n'est pas précisément ce qu'on appelle une belle

voix, il lui manque de l'ampleur, mais c'est une voix ravissante ; si pure, si fraîche, si limpide ! Je l'entendrais chanter des heures sans me lasser de l'écouter.

—Vous piquez ma curiosité—ne pourriez-vous lui demander de nous chanter quelque chose ?

—Pas maintenant, elle serait intimidée ; ce soir après dîner ; elle se défiera moins de vous et d'elle-même. Je la placerai à côté de vous à table, vous ferez connaissance, et elle n'aura plus peur du Parisien !

—Ah ! Mademoiselle, ici, je ne veux être qu'un Breton, répondis-je avec élan.

Pourquoi ce surnom de Parisien me déplaisait-il tout à coup ?...Mystère ?

L'aimable Yvonne a tenu parole et je lui en garde une sincère reconnaissance. J'ai trouvé un plaisir neuf et vif à tenter la difficile conquête de ma blonde voisine.

Peu habitué à une réserve allant jusqu'au mutisme ; plus accoutumé à répondre à des avances qu'à en faire, la froideur de cette druidesse m'a émoustillé ; à force de chercher à lui plaire, j'ai fini par réussir à trouver un sujet de conversation qui l'intéressait, les légendes de son pays me l'ont fourni.—Avec une grâce originale, elle m'en a conté plusieurs et quand elle a parlé de Viviane traînant après elle le vieux Merrin, le mage, le devin, l'enchanteur, l'homme sage et savant, ensorcelé par les charmes de la capricieuse fée et tenu captif dans son grand chêne de la forêt de Brocéliande, il m'a semblé que Viviane devait avoir ces yeux bleus, ces cheveux d'or, ce fin nez grec et l'arc de ces lèvres roses.

Après le dîner, elle a chanté tout ce qu'on lui a demandé : airs du vieux temps, soupirés par nos grand'mères, signés de Plantade, de Labarre ou de Bérat, chansons bretonnes, plaintives comme le vent sur la lande, ou folâtres comme le rire des épousées, noëls naïfs et rondels malicieux.

Nous l'écoutions charmés, et quand elle a aidé Yvonne à servir le thé, j'ai éprouvé une sorte de soulagement. Cette occupation de ménagère la rapprochait de nous autres pauvres humains. Je n'avais plus peur de la voir s'en voler.

Jeune, belle, pauvre, chaste, fière et charmante, sans famille, sans nom même !—Quelle énigme !

Ne peut-on savoir qui elle est ? Mais à qui s'adresser ? Et comment ?...

Je dois une visite de digestion à Mmes de Kerviller. Je la ferai le plus tôt possible et je tâcherai de faire jaser Yvonne.

III

Morlaix, 10 juin.

Châteaclair ne sera libre que lundi prochain ; j'ai donc encore cinq jours à passer ici avant notre départ pour la tournée artistique et pittoresque que nous comptons faire lui et moi. Je ne suis point en peine de leur trouver un emploi. Je m'en vais me livrer à une enquête approfondie sur ce que je veux appeler : "Aliette et son mystère," et pour ne pas perdre un moment, j'ai commencé ce matin dès l'aurore, c'est-à-dire vers dix heures.

Hier, avant le dîner, Châteaclair m'avait conduit chez Yan Cadoc, un sculpteur sur bois qui demeure à côté du manoir. Je lui avais vaguement parlé d'un lit Louis XIV pour lequel je lui aurais fourni les dessins.—J'y suis retourné, j'ai choisi des bois, discuté des prix, comparé des modèles, mesuré des dimensions...au total, je crois que me voilà en passe de déboursier vingt-cinq louis pour contenter ma curiosité, mais ce n'est pas une affaire. D'ailleurs, je suis las de mon lit Louis XVI, le lit Louis XIV me changera et puis il faudra commander des courtines, des lambréquins dans le style de l'époque, assortir le reste du mo-

bilier, etc., etc., ce sera une agréable occupation pour la moitié de mon hiver. Enfin, mes amis me plaisaient toujours sur ma chambre Louis XVI, mes fauteuils à bergères et mes panneaux de vernis Martin, en disant que c'était trop coquet pour un homme. Je vais leur servir du Louis XIV. Qu'est-ce qu'ils auront à dire ?



Tout en travaillant, mon homme causait. J'y comptais bien : les Bretons sont, ou silencieux comme le granit, ou bavards comme des pies. Celui-ci est du genre pie. Très facilement, je l'ai amené à parler des dames du Mcuston (c'est le nom du manoir). Il s'est répandu en éloges sur elles,—j'ai fait chorus,—puis j'ai hasardé le nom de Mlle

Aliette de Pencran. Il m'a regardé alors d'un air un peu en dessous, comme pour vérifier s'il pouvait avoir confiance en moi, puis, ma physionomie l'ayant sans doute rassuré, il a déposé sa gouge, s'est essuyé le front et les mains, a demandé une bolée de cidre, m'en a offert une que j'ai acceptée, et, après l'avoir bue à grandes lampées, m'a dit d'un ton confidentiel.

—La demoiselle Aliette,—elle est tout à fait charmante, et quand je la vois à l'église, elle me fait penser à Notre-Dame la Vierge et aux bons anges, et alors, au lieu d'écouter le sermon, je cherche dans mon esprit comment je pourrais m'y prendre pour faire sa figure avec mes outils. —J'ai essayé plus de cent fois, j'ai gâté bien des billes de chêne qui n'étaient plus bonnes après cela qu'à faire des petits *chétis* chérubins, mais jamais je n'ai pu attraper ce joli nez et cette belle courbe des sourcils (là il dessina avec son pouce une ligne imaginaire), et surtout cette petite bouche et ce menton fin, ah!—Et puis bonne, et charitable, et douce, et savante,—mais il y a un grand malheur sur elle, voyez-vous.

—Un malheur! Quel malheur? m'écriai-je, vivement intéressé.

—C'est que personne ne peut dire d'où elle sort, ni qui étaient ses parents.

Je me rappelle bien quand elle est venue ici avec la bonne femme de Pencran, il y a une dizaine d'années, déjà belle comme une fée, sa chevelure blonde toute répandue comme des vagues d'or sur ses épaules. Elle appelait Mme de Pencran "marraine," mais jamais ni tante, ni cousine. On n'a pu rien savoir de plus, car Mme de Pencran n'avait pas amené de domestique, elle a pris une vieille femme d'ici qui suffit pour le service.

Tout ce qu'on sait, c'est que la pauvre jeune fille est une enfant trouvée ou quelque chose de ce genre. — Les uns disent qu'elle vient d'Angleterre et qu'on l'a ramassée

sur la grève dans un canot échoué ; d'autres qu'elle a été



laissée dans une grange par des saltimbanques ; d'autres qu'on l'a trouvée au pied du bénitier d'une paroisse, bien

loin d'ici, et qu'elle était emmaillotée dans des drapeaux de toile d'or et d'argent. Il y en a aussi qui se croient mieux renseignés que les autres et qui prétendent qu'elle est fille d'une danseuse de Paris et d'un fils de Mme de Pencran. Enfin, autant de gens, autant d'histoires.

—Et vous, que croyez-vous ?

—Moi, Monsieur, je ne crois rien ! — qu'est-ce que ça peut me faire que la demoiselle Aliette vienne d'ici ou de là ? Elle est jolie comme une belle matinée de mai, et j'ai du plaisir à la regarder ; — elle est bonne aussi, car elle a soigné ma petite Jeannie d'un doigt malade et l'a guérie.— Je lui tire mon chapeau quand je la rencontre. Quant à ce que ses père et mère étaient, je m'en soucie autant que de ça. — Et il vida, en tapotant de petits coups sur le bois de l'établi, la cendre de sa pipe.

J'ai déjeuné très bien, ma foi, à l'auberge du *Soleil Levant*. — J'ai voulu faire causer l'hôtesse, mais elle ne m'a rien dit de plus que mon artiste.

En somme, je ne suis guère avancé. A laquelle de toutes ces histoires accrocher un essai d'investigation sérieuse ?

J'ai bien pensé à interroger le curé ; les prêtres sont dépositaires de beaucoup de secrets de ce genre, mais de quel droit, sous quel prétexte irai-je lui demander des renseignements sur Mlle Aliette ?

Parce qu'elle est blonde et qu'elle a de beaux yeux ? Je risquerais de passer pour un aventurier ou un fou...

Comment faire ? à qui m'adresser ?... C'est toujours là mon refrain.

Morlaix, 11 juin.

J'ai été assez heureux pour trouver *at home* Mmes de Kerviller, — fort aimables comme toujours. — Elles m'ont invité à une petite *sauterie* qu'elles organisent pour

samedi prochain. Pas un bal, oh ! pas du tout ! point de cotillon ni de souper, un piano pour orchestre, des verres de punch et de sirop pour rafraîchissements. Ça va me paraître tout drôlet après les grands bals parisiens, et je vais peut-être m'y amuser. J'ai donc accepté l'invitation avec reconnaissance. Et puis, profitant de ce qu'une visiteuse à entretenir captivait l'attention de la maîtresse de maison, j'ai très franchement avoué ma curiosité en ce qui concerne la blonde Aliette à Mlle Anna de Kerviller, la fille aînée, personne intelligente et posée de qui j'espérais obtenir quelques données moins fantaisistes que celles de l'ami Van Cadoc. Mais mon attente encore une fois a été déçue et voici en substance ce que m'a dit Mlle Anna.

— Il y a environ dix ans que Mme de Pencran est venue se fixer dans notre voisinage.

— Elle est d'une très bonne vieille famille de Bretagne, un peu parente de la nôtre. — Après la mort de son mari, elle a vécu quelques années auprès de son fils qui était commissaire de la marine, mais quand celui-ci s'est marié, elle l'a quitté, et elle est arrivée tout droit ici avec la petite Aliette qui était alors une fillette de huit à neuf ans, d'une merveilleuse beauté. Elle est entrée tout de suite en relations avec nous et comme elle nous était très recommandée par des amis en qui nous pouvions avoir toute confiance, ma mère l'a accueillie avec une grande sympathie, et une sérieuse amitié s'est établie entre elle et nous. — Elle ne nous a cependant jamais rien dit qui pût nous éclairer sur la naissance d'Aliette. — Elle nous l'a présentée comme une petite orpheline, sa filleule, à qui elle servait de mère ; néanmoins elle ne l'a pas adoptée dans toute l'étendue du mot, puisqu'elle ne lui a pas donné son nom. Tout le monde ici sait qu'Aliette n'a pas de nom. — Quant à ce qu'on dit de sa parenté proche avec Mme de Pencran, c'est une absurdité qui ne peut

trouver créance auprès de ceux qui connaissent comme nous la famille, — M. Edmond de Pencran est un jeune homme correct, sérieux et même un peu froid, comme sa mère. — Il n'a pas du tout de fortune et n'a jamais résidé à Paris. — Je ne m'explique même pas ce qui a pu être l'origine d'un pareil bruit. — Il a dû éclore dans l'imagination de quelque liseuse de feuilletons comme il y en a tant par ici. Ce qui nous étonne, c'est que Mme de Pencran qui aime tant Aliette, ne dise et ne fasse rien pour lui créer une situation nette. Il me semble qu'à sa place, j'aimerais mieux dire tout franchement la vérité que de laisser le champ libre à toutes les conjectures. Maman répond à cela qu'avec son caractère à la fois orgueilleux et timoré, la vieille dame, qui adore Aliette, craint de lui nuire en avouant qu'elle est une enfant trouvée. — En tous cas, la pauvre petite est charmante. Je ne lui connais pas un défaut, et elle possède mille qualités attachantes ; son extraordinaire beauté même ne lui gâte pas le caractère. — Je crois vraiment qu'elle l'ignore. — Mme de Pencran, qui est très sévère, ne lui laisse pas lire des romans, même des plus innocents et les miroirs ne sont ni grands ni bons dans leur maisonnette. Yvonne, avec sa pétulance et son ouverture de cœur, s'extasie bien parfois sur les beaux yeux ou les jolis cheveux de notre amie, mais Aliette est trop bien stylée par sa marraine pour écouter avec plaisir de pareils propos, et prend un air inquiet comme si des années de purgatoire devaient punir les impudentes qui font des compliments, et les vaniteuses qui les écoutent.

Voilà en somme tout ce que j'ai pu savoir sur le sujet qui m'intéresse si fort. — Ce n'est pas tout d'une haleine, bien entendu, que Mlle Anna m'a débité ce discours, mais en réponse à mes questions. Je n'en ai pas trouvé d'autres à lui faire ; à quoi auraient-elles abouti ? Quant à faire

parler Aliette, ceci me paraît bien difficile, et puis, peut-être ne sait-elle rien.

Morlaix, 13 juin.

Je me suis beaucoup, oh ! mais beaucoup amusé chez Mme de Kerviller ; j'ai dansé avec de jolies filles, gaies et malignes comme de jeunes chattes ; j'ai été un peu le *lion* de la soirée, ce qui est toujours flatteur ; j'ai vu briller des yeux noirs très veloutés (on n'en voit de pareils qu'en Bretagne) quand je m'inclinais en murmurant la formule sacramentelle : " Mademoiselle, voulez-vous me faire l'honneur, etc. ? . . ." Je crois bien même avoir fait commettre plus d'un petit crime et renvoyer au bout des carnets plus d'un brave garçon, n'ayant d'autre tort aux yeux de ces demoiselles que d'être leur cousin ou leur ami d'enfance. Enfin j'en suis sorti sans affaire d'honneur, et il n'y a eu de fêru dans tout cela que mon pauvre cœur qui est décidément transpercé par les yeux d'azur de la belle Aliette :

J'aurais voulu que tu la visses,
O Géraudeau ! sans sourciller...

Je n'achève pas le quatrain, par respect pour Mlle de Pencran.

Non ! ce qu'elle était jolie, je renonce à le dire, je ne trouverais pas de mots pour l'exprimer. Et d'abord, elle était si peu . . . moderne, que son air . . . *début de siècle* était à lui seul un charme exquis. Elle avait une robe de tulle brodé ancien, une grande broderie plate à larges fleurs faite avec du fil blanc brillant comme de la soie ; — tout le bas de sa jupe était ainsi garni, le dessin représentait des fleurs et des feuillages de marronnier et c'était léger et riche en même temps. — Comme ceinture, elle portait un large ruban de moire à reflets d'or entourant la taille et arrêté par une superbe boucle de style ancien. Le corsage, froncé et très peu garni, laissait voir un cou

délicieux et rien qu'un peu des plus suaves épaules qu'on puisse rêver. Sur ce cou charmant, la ligne rouge d'un petit collier de corail attaché par un fermoir en olive, relevait le ton général de la toilette.

Quant à la coiffure, dans sa simplicité hardie, c'était une merveille. Toute une masse d'or pâle crépée et relevée sur la tête, et deux longues boucles se détachant du chignon noué très lâche et tombant jusqu'à la ceinture ; un bouquet de fleurs écarlates du cognassier du Japon piqué de côté un peu au-dessus de l'oreille mettait une note gaie dans cette symphonie en *blond majeur*.

Un peu émue, mais sans gaucherie, elle maniait discrètement un petit éventail à monture de nacre ; sur la feuille de vélin jauni, une bergerie Watteau avec ses teintes de rêve, ses paysages aux fonds bleus passés, ses personnages vêtus de rose pâle, de jaune citron, de mauve indécis, complétait l'ensemble de cette apparition étrangère, plus faite d'idéal que de réalité.

J'ai fait des compliments à Mlles de Kerviller sur le charme de leur amie ; elles en ont été toutes joyeuses ; ce sont vraiment de bien excellentes créatures !

—N'est-ce pas qu'elle est jolie, cette toilette ? s'est écriée Yvonne radieuse. Et savez-vous d'où elle vient ? C'est une robe de bal à la mère de Mme de Pencran ; ceinture, collier, éventail, tout est du même temps ou même de plus loin. Il faut vous dire que c'est la première fois qu'Aliette vient au bal ; maman n'avait pas encore donné de si grande soirée, et quand elle a invité ces dames, Mme de Pencran a refusé tout net en disant qu'Aliette n'avait pas de toilette et pas le moyen d'en acheter une. C'était un si gros crève-cœur pour la pauvre enfant et pour nous aussi, que nous avons pensé d'abord à lui en donner une, mais allez donc faire accepter cela à la terrible marraine ! Aliette n'osant dire mot, se morfondait ; moi, j'ai pris un grand parti...

—Je vous reconnais bien là !

—Oui, j'ai osé aborder la vieille dame, et j'ai été si éloquent qu'elle a fini par me permettre de porter la main sur l'arche sainte, c'est-à-dire sur une colossale commode qui a bien cent ans et qui se prélassait toute seule dans l'une des mansardes. Aliette en tremblait... Jugez de ma joie, quand, à mesure que Mme de Pencran fouillait les tiroirs avec une sage mais exaspérante lenteur, j'ai vu apparaître ces merveilles ! Nous avons travaillé nuit et jour, Aliette et moi, Anna ayant gardé pour elle seule toute la charge des préparatifs du bal (ce qui est très bien de sa part), et vous voyez si nous avons réussi ! Mais je vous ménage une surprise et, tout Parisien que vous êtes, vous en serez charmé, vous verrez !

Elle a dit vrai, l'aimable Yvonne, ce n'est pas seulement charmé, c'est ravi ! c'est enthousiasmé!!! que j'ai été par cette belle danse des *Grands-pères* dont la tradition s'est conservée en Bretagne heureusement. C'est une sorte de pavane en trois parties ;—la première, une promenade lente et majestueuse de tous les couples autour de la salle ; la seconde, une série de révérences copiées du menuet ; la troisième un branle très vif auquel prennent part successivement tous les danseurs.

Châteaclair, très au courant de la chose, avait accepté de conduire la danse et Mlles de Kerviller, heureuses de mettre en relief leur jolie amie, lui avaient cédé leur rôle.

Quand elle s'est avancée, la main haute sur celle de son danseur, l'autre main retenant légèrement la jupe de la robe un peu écartée du corps, le buste rejeté en arrière, et la tête tournée sur l'épaule gauche, la démarche souple, fière, et pleine d'une grâce modeste, un murmure d'admiration a couru dans tout le salon... C'est ainsi que je la revois quand je pense à elle... et j'y pense souvent.

J'ai dansé plusieurs fois avec elle ; elle danse comme une fée sur la fougère et semble ne jamais se fatiguer.

Je l'ai fait causer et l'ai retrouvée telle que l'autre soir, simple, naïve avec un fond sérieux qui vous dérouté et impose le respect—oui, le terme n'est pas trop fort ! Tant de pureté, de candeur, d'innocence, de dignité tranquille met en fuite les idées mauvaises comme la lumière disperse les oiseaux de nuit. Il faudrait être un bien grand misérable pour troubler l'existence de cette enfant... Ah ! si je pouvais lui rendre un nom !...

Morlaix, 17 juin.

Reçu une lettre de ma mère. Elle va partir pour Vichy avec sa grande amie, Mme de Rosebergue. En voilà une que je ne peux pas souffrir, Mme de Rosebergue ! Et elle a la rage, la frénésie de me marier ! Ce n'est pas par affection pour moi, bien sûr, et puisqu'elle est riche, ou passe pour riche, elle ne touchera pas, je suppose, un tant pour cent sur la dot, comme dans les agences... Qui sait ? Elle dépense beaucoup en toilettes, en voyages, en plaisirs mondains ; elle a des chapeaux qui ne sont pas achetés passage du Saumon ! j'en répons, et quand on dîne chez elle, elle vous sert des haut-crus... authentiques. Je n'ai vraiment pas la reconnaissance du palais ; — mais aussi ce qu'elle m'assomme ! Je suis désagréable pour elle, je vais une fois sur six à son five-o'clock, je reste muet comme une tanche, je la salue très correctement, mais de loin, au bois, rien n'y fait ! Elle dit à qui veut l'entendre que je suis un charmant garçon et ne cesse de me proposer des partis superbes. Peut-être, après tout, qu'elle est comme moi, et qu'elle sent le vide de cette existence mondaine qui me fait l'effet d'un manège de chevaux de bois : des lumières, des paillettes, du clinquant, des gens à cheval, en voiture, en barque, et, " allez donc la musique ! " Tout tourne dans un ronron étourdissant et après avoir dévidé

ainsi cinq cents mètres, on se retrouve au même endroit, on a vu tout le temps le même spectacle et entendu le même air.

Alors, un mariage à l'horizon, ça change un peu : du moins c'est un autre manège ; — il y a des éléphants au lieu de chevaux, des gondoles au lieu de barques, des draperies jaunes au lieu de draperies rouges, et la musique joue une autre chanson. Il y a des entrevues, des petites soirées, des parties de *skating* ou de *polo* suivant la saison, des déjeuners, des dîners, des soupers, des démarches, des visites. On se brouille, on se raccommode, on se raconte un tas d'histoires, ça met de la variété dans l'existence... Conclusion : Mme de Rosebergue m'offre un dix-septième parti ; une jeune fille charmante, etc., etc... (elles le sont toutes avant la brouille) — fortune modeste, — ça m'est égal, — mais des armoiries, ah !... écartelées dans tous les sens, des alliances avec les plus grands noms de l'armorial, une entrée certaine dans les salons les plus haut cotés du faubourg Saint-Germain. Cela tourne la tête à ma mère dont le plus violent désir, l'idée fixe, pourrais-je dire, est de pénétrer dans un monde que son titre de baronne du second empire n'a pu lui ouvrir.

Par-ci, par-là, une comtesse authentique, mais besoigneuse, une marquise à parchemin, mais à créanciers, en échange d'une petite enveloppe parfumée, contenant la quittance de quelque dette criarde, l'invite à venir prendre une tasse de détestable thé, avec quelques vieux amis, à la cote comme elle, mais c'est si peu de chose !

Je ne rougis nullement de l'avouer, mon grand-père avait été dans sa jeunesse un simple ouvrier ; parvenu grâce à son intelligence et à son travail au rang de patron, il s'est rapidement enrichi ; mon père a encore augmenté la fortune de la famille et la prospérité de son pays ; il y est devenu un homme considérable, un *très gros bonnet*, et

le titre de baron a, vers 1869, récompensé de grands services électoraux et financiers ; si bien que de : Mme Lemoine, ma mère est devenue : Baronne Le Moyne, puis peu après la mort de mon père, de par de nombreux artifices de chancellerie et pas mal de liasses de billets de banque, s'est fait *autoriser à porter désormais le nom de Le Moyne de Puybarré, sous lequel elle est généralement connue.* Puybarré est le nom d'une vieille châellenie de notre pays dont mon père a acheté le manoir et les terres, et où il a fait construire un fort beau château.

Nous y passons quelques mois tous les ans ; à grand renfort de visites d'amis, de chasses, de fêtes champêtres, etc. . . , nous essayons laborieusement de mettre en fuite l'ennui qui nous y guette dans tous les coins ; nous y réussissons plus ou moins, et dans tous les cas, le plaisir ne vaut pas la peine qu'il nous donne.

Comme je ne veux pas contrarier ma mère, et que, dans le monde, un titre et une particule sont presque aussi nécessaires qu'un habit et une cravate blanche, je me suis laissé appeler M. Le Moyne de Puybarré ; peu à peu Le Moyne a disparu, et je suis présentement M. le baron de Puybarré ; ça fait pas mal sur mes cartes, avec un joli tortil, gravé par le bon faiseur.

Ce tortil, il foisonne dans la maison, sur les vitraux, les rideaux, les chaises, les fauteuils, les canapés, les bahuts, les glaces, l'argenterie, la vaisselle, le linge même. Je ne puis m'essuyer les lèvres, me sécher les mains ou tout simplement me moucher, sans que le tortil vienne me rappeler que je suis le baron de Puybarré.

Mes voitures, les harnais, la sellerie, tout, depuis ma cravache jusqu'à mon porte-cigarettes, est . . . entortillé. Je laisse faire, je laisse dire pour avoir la paix, et tout le temps, au fond du cœur je pense : " mon garçon, ton aïeul, le père Lemoine (sans y), était un brave ouvrier filtier qui a dû sa fortune à une nouvelle manière de dévider le

fil pour le tissage ; c'est une navette que devrait porter ton écusson, et non ce puits prétentieux " d'argent sur fond de gueules."

Je crois bien que quelque pensée semblable traverse de temps à autre la cervelle de ma mère, surtout quand elle a reçu en haut lieu une rebuffade au-devant de laquelle, d'ailleurs, elle avait couru.

Son seul espoir est dans un mariage pour moi dans la vraie noblesse (son douaire étant viager ne lui permet pas d'aspirer pour elle-même à la moindre couronne) ; elle espère trouver quelque fille noble, très pauvre, mais héritière d'un grand nom transmissible au mari. La chose n'est pas impossible, mais le cas est, paraît-il, très rare et la demande surpasse l'offre dans de telles proportions qu'avec mes cent mille livres de rente, je n'arrive pas dans les premiers, tant s'en faut.

Moi, ça m'est totalement indifférent. Quand j'aurai envie de me marier, je chercherai une femme à mon goût, et celle qui me plaira, bergère ou duchesse, je l'épouserai ; seulement je veux vivre en paix avec ma mère dont je suis l'unique enfant, et je ne lui imposerai jamais une bru contre sa volonté. De mon côté, il est entendu que je reste entièrement libre de refuser ce qu'on me propose . . . et je vais profiter immédiatement de cette liberté pour infliger un dix-septième déboire à l'infortunée Rosebergue.

Nous partons demain matin pour notre tournée de Bretagne, à pied, le sac au dos, pas même de bicyclette ; je suis bon marcheur et pas pressé.

Si à vingt-neuf ans, avec de la santé, de la gaieté, un bon camarade, une bourse bien garnie, et un beau pays devant moi, je ne sais pas trouver le plaisir, c'est qu'il est introuvable !

Nous sommes allés hier soir faire nos adieux et présenter nos respects au Moustoir ; Aliette y était, fraîche comme une feuille de rose et très gaie.

C'était amusant au possible de l'entendre raconter ses émotions du bal.

Elle nous a gentiment souhaité un bon voyage et nous avons promis de lui rapporter, comme à Mlles de Kerviller, un grand chapelet en bois, de Sainte-Anne d'Auray.

Locronan, juin 189. . .

Mon pauvre monsieur Géraudeau, j'en suis fâché, et j'espère que vous n'en saurez rien, mais le fait est que depuis quelques semaines, je suis en train de perdre beaucoup des bonnes habitudes que vous m'aviez si laborieusement inculquées.

C'est la faute à cette Bretagne fantastique qui charme et endort ; c'est la faute des landes et des bois, des menhirs et des grèves, du ciel et de la terre. C'est la faute à Châteaclair qui m'entraîne à des étapes que je n'ai jamais connues, ayant fait mon service dans le 4^e dragons où mon cheval ambulait pour moi.

Je marche tout le jour, je me grise d'air pur, de mouvement, de poésie ambiante ; arrivé au gîte, je soupe à belles dents, je me jette sur n'importe quel lit et je dors à poings fermés. Je n'ai ni le temps, ni l'envie, ni le courage d'écrire mon journal, et il faut qu'un jour de grande pluie, comme celui-ci, me cloue devant la table de quelque auberge, pour que je rouvre le cahier à couverture de papier marbré.

Depuis dix jours, que de belles choses j'ai vues : Saint-Pol, Roscoff, la traversée des Monts d'Arrée, le Huelgoat, Châteauneuf, Douarnenez. Pour l'instant je suis à Locronan, petite commune sur la route de Douarnenez à Quimper.

Nous voulions aller jusqu'au chef-lieu ce soir, mais il fait si mauvais que nous nous décidons à coucher ici.

Peut-être une éclaircie nous permettra-t-elle de nous remettre en route demain.

Locronan, juin 189. . .

L'éclaircie est venue, il fait presque beau, mais Châteauclair est parti et je suis tout désorienté. — Il a été rappelé à son poste par dépêche : un juge est malade, il doit le remplacer. Nous nous sommes quittés bien à regret, et je ne sais vraiment si je vais avoir assez d'entrain pour fournir seul toutes les étapes restantes de ce voyage à deux si gaiement commencé.

Locronan produit l'effet d'un rêve !

Les choses du passé, avec leur mélancolique grandeur, achèvent de s'y anéantir dans un reste de vie qui les éclaire d'un jour étrange. Sur la place, entourée de vieux hôtels, au fronton de granit, aux mansardes fleuronées, autour du grand puits à margelle sculptée, à arcade de fer forgé, devant la majestueuse église gothique avec sa tour massive et sa belle chapelle latérale, jouent des essaims d'enfants aux joues rouges, aux chevelures blondes, aux yeux bleus ; leurs mères vont et viennent, jacassent entre elles, tirent des seaux d'eau, à grand'peine, car le puits est profond ; les hommes fument et flânent, ou, d'un pas traînant, conduisent leurs petites charrettes en berceau, et l'on s'étonné de voir remuer, d'entendre rire, au milieu de ces vieilles, vieilles demeures, plus semblables à une nécropole qu'à un village du dix-neuvième siècle.

Autour, le paysage est splendide : des collines boisées, des vallons noyés dans la verdure ; à l'horizon, la baie de Douarnenez, le Menez-Hom d'un gris ardoisé sombre ou clair, les teintes bleuâtres des monts du Laz, et dans l'air, je ne sais quelle pureté, quelle douceur, quel parfum sauvage, fait de l'odeur de mer et de celle de la lande.

L'auberge où nous sommes n'est ni confortable, ni brillante, mais nous en avons vu de bien pires. D'ailleurs je n'y suis pas pour longtemps ; je serais déjà en route pour Quimper sans la bizarre aventure de ce soir. J'en ai

l'esprit obsédé et je trouve un réel soulagement à mes préoccupations en la confiant à ce journal.

Dans ce pays-ci, dès qu'il pleut, il fait frais, presque froid. En attendant le souper, je me chauffais au grand feu d'éclats de sapin allumé dans l'âtre, quand, au seuil de la porte, sur le fond de ciel tout embrasé par le soleil couchant, s'est dessinée une étrange figure.

Un paysan breton, ou du moins un homme portant le costume des paysans bretons, car la beauté de ses traits, l'élégance de sa taille, la finesse de ses mains et de ses pieds n'avaient rien de la rudesse du cultivateur ou du pêcheur, s'était arrêté et frappait la marche de pierre à petits coups de son bâton ; à côté de lui se dandinait gravement un goéland aux ailes grises, au ventre blanc.

M. Delorme.

(A suivre.)

